



## REPUBLIQUE FRANCAISE

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2016

Le quinze février deux mille seize à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le 9 février 2016, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de madame Martine BERTHET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Martine BERTHET, maire

Vincent ROLLAND, Catherine TERRAZ, Christelle SEVESSAND, Jean-François BRUGNON, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Josiane CURT, Jean MARTINATO, Marie Agnès LEROUX, Muriel THEATE, Fabrice ZANIVAN, Valérie ROUGERON, Jean-Pierre JARRE, Esman ERGUL, Marie-Christine VANHOUTTE, Aziz ABBAS, Bérénice LACOMBE, Chloé CHENAL, Pierre POINTET, Dominique RUAZ, Noëlle AZNAR-MOLLIEUX, Laurent GRAZIANO, Valérie AINAUD

Étaient excusés :

Frédéric BURNIER FRAMBORET qui a donné pouvoir à Yves DUJOL

Michel BATAILLER qui a donné pouvoir à Valérie AINAUD

Claude BESEVAL qui a donné pouvoir à Laurent GRAZIANO

Claudie LEGER qui a donné pouvoir à Dominique RUAZ

Philippe PERRIER qui a donné pouvoir à Noëlle AZNAR-MOLLIEUX

David GUILLOT, retardé, a rejoint la séance au cours de la présentation de la délibération 2-1 Débat d'orientation budgétaire 2016 et a donné pouvoir à Fabrice ZANIVAN pour toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ou débattues avant son arrivée

Maurice MONTJOVET

Le quorum étant atteint (26 personnes en début de séance, 27 personnes à compter de la délibération 2-1), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Martine BERTHET, maire.

Chloé CHENAL est élue secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

<b>N° 2-1</b>		SA
<b>OBJET</b>	<b>AFFAIRES FINANCIERES</b> <b>Débat d'orientation budgétaire 2016 – Ville</b>	
<b>RAPPORTEUR</b>	Hervé BERNAILLE	

Compte-tenu de la contractualisation en cours des engagements 2016 de la politique de la ville<sup>1</sup> et des enjeux financiers croissants que représente la baisse de nos dotations de l'État (dont les montants nous seront notifiés au mieux à la fin du premier trimestre), le vote du budget primitif 2016 de la commune est prévu le 21 mars prochain.

<sup>1</sup> *Programmation 2016 du contrat de ville finalisée en mars et protocole de préfiguration pour le renouvellement urbain (contrat avec l'ANRU = Agence nationale de rénovation urbaine) signé en avril.*

En application de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)<sup>2</sup>, je dois vous présenter, dans les deux mois qui précèdent, un rapport sur ses orientations générales, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport doit faire l'objet d'un débat d'orientation budgétaire et donner lieu à une délibération.

La commission des finances du 8 février courant a examiné les données financières et nos orientations budgétaires pour 2016, qui font l'objet du présent rapport de présentation qui vous a été adressé pour préparer ce débat, conformément aux dispositions de notre règlement intérieur (art.2 et 19).

## 1. Des facteurs économiques exogènes contrastés mais des contraintes nationales de plus en plus drastiques pour le secteur public local

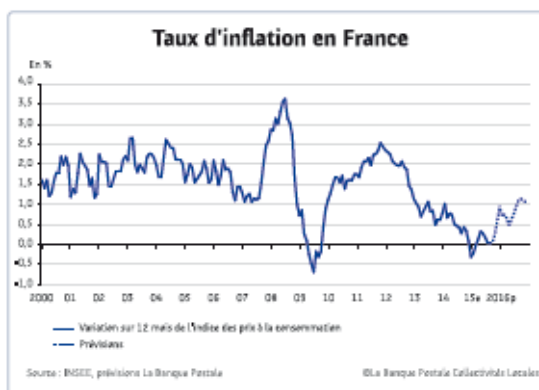
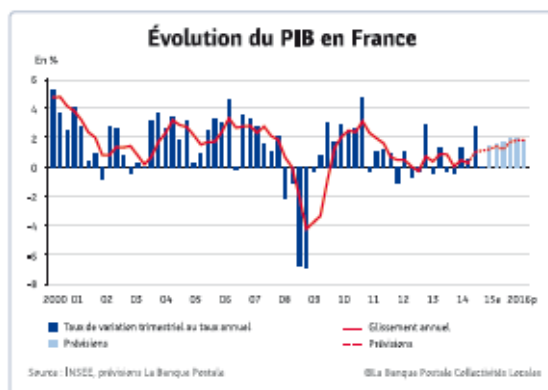
### 1.1. Une situation macroéconomique et sociale tendue en France, mais qui bénéficie de facteurs exogènes favorables :

A l'instar de la zone euro, la croissance française va bénéficier de la **forte baisse du prix du pétrole et de la faiblesse relative de l'euro. Le chômage demeure à un niveau très élevé en France.**

La loi de finances initiale pour 2016 adoptée le 29 décembre 2015 (LFI 2016) retient l'hypothèse d'une **reprise de l'activité économique de 1,5 %** (alimentée notamment par l'hypothèse d'une bonne conjoncture des principaux partenaires de nos échanges marchands) **et une inflation de 1,0 %**.

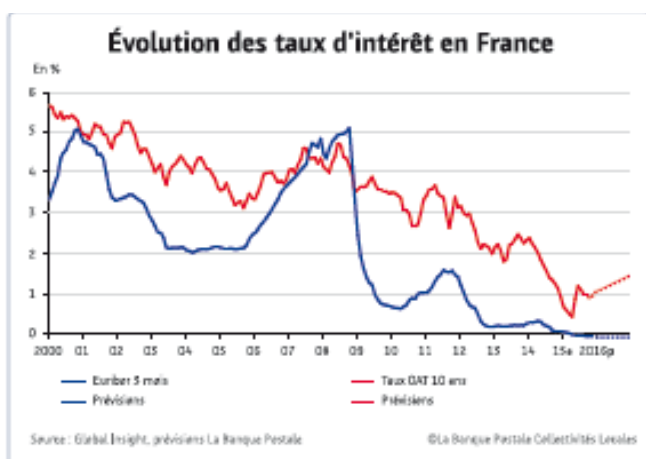
Principaux indicateurs économiques	2015 estimé	Prévisions 2016
Taux de croissance du PIB	1,1%	1,5%
Inflation	0,1%	0,8%
Taux de chômage	10%	9,9%
Prix des énergies	-4,70%	
Prix du pétrole (baril de brut)	45,33 \$ Le 26/01/15 -47% sur 1 an	30,46 \$ Le 26/01/16

Sources : INSEE, prévisions La Banque Postale



Les conditions de crédit se resserrent légèrement, mais les **taux d'intérêt demeurent faibles**, voire très faibles en projection historique :

<sup>2</sup> Modifié par les articles 11 de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (ATR) et 107 de la loi du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).



Taux d'intérêt (en %)

	2015e	2016p
<b>Euribor 3 mois</b>		
Moyenne annuelle	0,0	- 0,1
Fin d'année	- 0,1	- 0,1
<b>OAT 10 ans</b>		
Moyenne annuelle	0,9	1,3
Fin d'année	1,1	1,5

e : estimations p : prévisions

Sources : Global Insight, prévisions La Banque Postale

Les conditions de financement ne sont plus un frein à notre investissement public local, contrairement à la réduction progressive de nos recettes courantes organisée par les lois de finances (cf. infra).

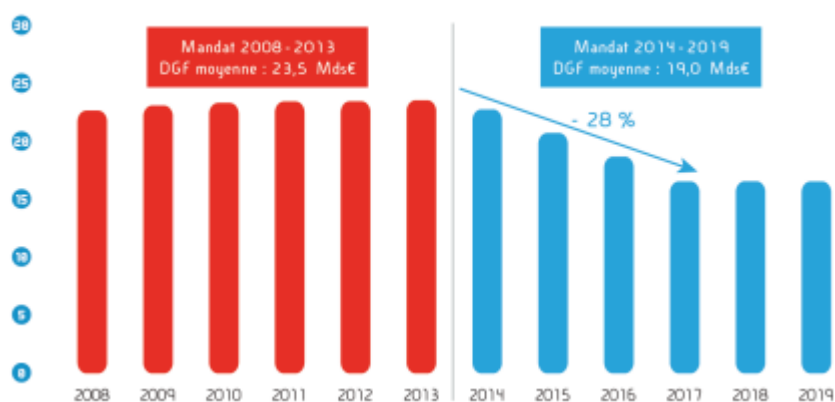
## 1.2. La forte réduction des ressources communales organisée par l'Etat sur 2014-2017 se poursuit :

La LFI 2016 confirme la **contribution des collectivités locales aux objectifs de réduction du déficit public national**, à hauteur de **28 milliards d'euros cumulée entre 2014 et 2017**, dont **3,67 milliards d'euros supplémentaires en 2016** sous forme de baisse des dotations de l'État.

Pour le bloc communal<sup>3</sup>, le prélèvement sur ses dotations atteindra sur la période 2014-2017 en cumul les 15,8 milliards d'euros, soit 56,4 % de ces 28 milliards (contre 44,6 % pour les régions et départements). La baisse de ses dotations en 2016 représente 2 milliards, soit, là encore, 56,4 % de l'effort demandé au secteur public local :

Contribution au redressement des finances publiques	2014-2017	2016
Ensemble des collectivités locales	28 Mrds €	3,67 Mrds €
Bloc communal	15,8 Mrds €	2 Mrds €

### Dotation globale de fonctionnement du bloc communal (en milliards d'euros courants)



Source : Etude sur les finances des communes et des intercommunalités 2015 - AMF et Banque Postale

### 1.2.1. Forte baisse de la dotation forfaitaire de la Dotation globale de fonctionnement

<sup>3</sup> Les communes et leurs groupements (la Coral pour Albertville).

## (DGF) :

La dotation forfaitaire de la DGF **absorbe l'essentiel de la contribution** demandée au secteur public local :

- Sa composante « dotation forfaitaire » est reconduite à l'identique, sous réserve de stabilité démographique.  
Albertville, qui pourrait perdre 204 habitants en population DGF<sup>4</sup>, devrait donc voir sa « dotation de base - population » baisser.
- Le prélèvement sur la dotation forfaitaire, appelé « **contribution au redressement des comptes publics** », est en forte augmentation et atteint les 5,5 milliards d'euros sur la période 2014-2016.  
Pour Albertville, il pourrait représenter jusqu'à 931 mille euros, contre 189 mille euros en 2014 et 465 mille euros en 2015<sup>5</sup>. Il passerait ainsi de 1,9 % à 3,7 %<sup>6</sup> des recettes de fonctionnement.

### 1.2.2. Le cap vers toujours plus de péréquation est maintenu :

La LFI 2016 met toujours l'accent sur la **péréquation verticale** des dotations de l'Etat, dans le souci de compenser l'impact de la baisse de la DGF pour les collectivités les plus défavorisées :

- la **dotation de solidarité urbaine** (DSU) est augmentée une nouvelle fois de 180 millions d'euros, et majoritairement réservée aux communes les plus défavorisées (part DSU cible).

Notre commune la perçoit au titre de la péréquation financière<sup>7</sup> (587 mille euros en 2015), mais pas pour sa part cible<sup>8</sup>. Nous pouvons estimer qu'elle atteindra 592 mille euros en 2016 en reconduisant la même évolution (+5 mille euros).

Dans le cadre de la réforme de la DGF envisagée pour 2017, la DSU pourrait se trouver resserrée sur les 659 premières communes éligibles. Albertville devrait donc continuer à en bénéficier puisqu'elle était en **366<sup>ème</sup> position** sur les 742 communes éligibles en 2015.

- la **dotation de solidarité rurale** (DSR) est augmentée une nouvelle fois de 117 millions d'euros, et majoritairement réservée aux communes les plus défavorisées (part DSR cible<sup>5</sup>).

Notre commune l'a perçue en tant que bourg-centre de moins de 20 000 habitants jusqu'en 2014. En 2015, nous n'avons perçu que le mécanisme de garantie (soit 100 mille euros = 50 % du montant antérieur), puisque nous dépassions le seuil démographique. Nous devrions en perdre totalement le bénéfice cette année avec une population DGF évaluée à plus de 20 000 habitants.

- La **dotation nationale de péréquation** (DNP), qui vise à compenser les écarts de richesse entre les communes<sup>9</sup>, devrait être maintenue à l'identique en 2016 à l'échelle nationale.

Albertville a perçu une DNP de 142 mille euros en 2015. Nous retenons par hypothèse pour 2016 le même montant, sachant que dans le pire des cas nous bénéficierons d'un mécanisme de garantie de 50 % de la somme perçue en 2015.

Pour Albertville, la DGF totale devrait passer de 3,794 millions d'euros en 2015 (montants notifiés) à 3,215 millions d'euros en 2016, soit une **perte de ressource courante de 579 mille euros** :

4 Population DGF = 19 907 habitants INSEE recensés + reconduction par défaut à ce stade des 183 résidences secondaires identifiées en 2015.

5 Cette contribution représentait en moyenne 2,6 % des recettes de fonctionnement des collectivités en 2015. Elle varie en fonction du retraitement des recettes de fonctionnement qui est opéré depuis 2015, principalement pour ne retenir que des recettes courantes. Le prélèvement 2016 s'ajoute pour cet exercice aux montants déjà prélevés en 2014 et 2015, d'où notre estimation d'une contribution 2016 d'environ 931 mille euros.

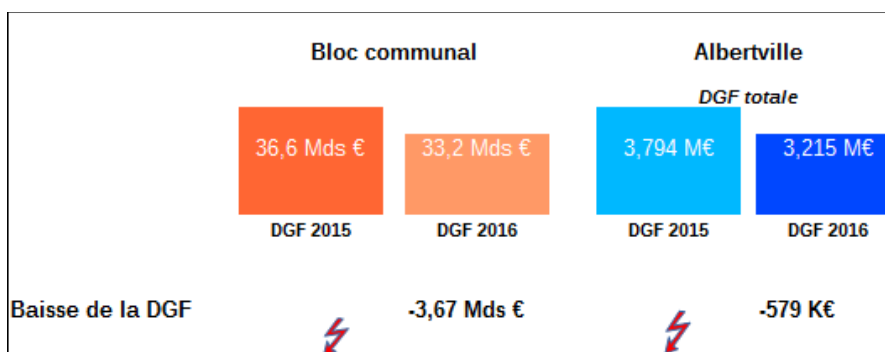
6 A recettes constantes, telles que retenues pour le calcul de notre contribution en 2015, soit 25,033 M€.

7 Critères de potentiel fiscal, nombre de logements sociaux, revenu par habitant.

8 Cette part-cible pourrait disparaître en 2017, absorbée par l'enveloppe globale de la DSU.

9 Cette dotation est à priori appelée à disparaître en 2017 dans le cadre de la réforme de la DGF, au profit de la DSU et DSR.

DGF	Evolution générale 2016	DGF Albertville 2015	Soit DGF Albertville estimée pour 2016	Soit évolution DGF Albertville en 2016
Dotation forfaitaire hors contribution redrest	0,00%	3,431 M€	3,4122 M€	-19 K€
Contribution au redrest des finances pub.	-5,5 Mrds €	-0,465 M€	-0,931 M€	-465 K€
DSR	+117 M€	0,100 K€	-	-100 K€
DSU	+180 M€	587 K€	592 K€	+5 K€
DNP	-	142 K€	142 K€	-
<b>TOTAL DGF</b>	<b>-3,67 Mrds €</b>	<b>3,794 M€</b>	<b>3,215 M€</b>	<b>-579 K€</b>



La réforme de la DGF du bloc communal, initialement annoncée pour 2016, est reportée en 2017. Cependant, les grands principes de cette nouvelle architecture ont été adoptés par l'Assemblée nationale à l'occasion de l'adoption de la LFI 2016 :

- poursuite de l'effort demandé aux collectivités locales au redressement des comptes publics,
- resserrement du nombre de communes éligibles aux dotations de péréquation (DSU et DSR),
- simplification des calculs avec seulement trois dotations pour la DGF (part population, part centralité et part ruralité), et des valeurs de point par habitant uniformes pour lisser les écarts-types.

Ces modalités d'attribution pourraient évoluer car elles ne prennent pas en compte l'intégration intercommunale et favoriseraient les plus petites communes.

L'appréciation des charges de centralité est mesurée au niveau de l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale de rattachement (EPCI) et de ses communes membres.

Dotation forfaitaire des communes

Dotation de base  
(mercant/hab. = pour toutes les communes)

Dotation de ruralité  
(si densité <= 75 % de la densité moyenne)

Dotation de centralité ←

Dans le même temps, le gouvernement entend poursuivre la progression de la **péréquation horizontale** mise en œuvre depuis 2012 avec le **fonds intercommunale de péréquation intercommunale et communale (FPIC)**, dont l'enveloppe nationale progresse de 220 millions d'euros<sup>10</sup> en 2016.

Les communes dites « pauvres » qui contribuent au FPIC<sup>11</sup> (comme Albertville) devraient être totalement exonérées de ces contributions à condition de faire partie des 250 premières communes éligibles à la DSU, ce qui n'est pas le cas de notre commune (nous étions 366<sup>ème</sup> en 2015).

La contribution d'Albertville à ce fonds devrait donc s'élever à environ 358 mille euros en 2016, contre 285 mille euros en 2015, soit une **ponction supplémentaire de 73 mille euros** :

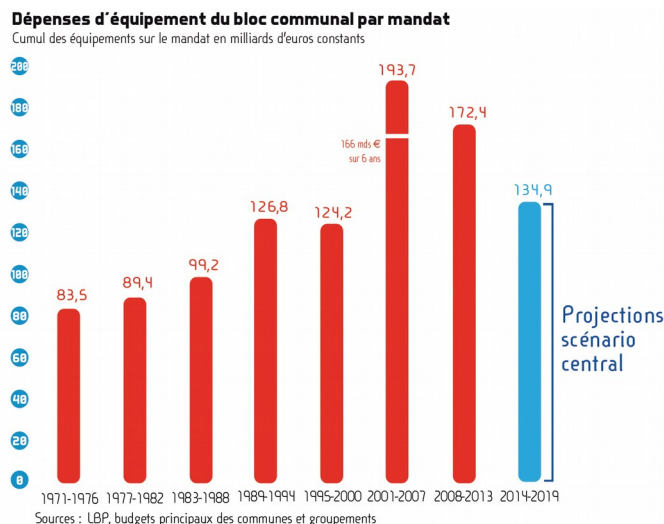
FPIC	2012	2013	2014	2015	2016p	TOTAL	Evol moy 2012/2016
Enveloppe nationale – M€	150	360	570	870	1 000	2 950	440%
Contribution Albertville – K€	56,7	126,7	211,0	284,7	358,3	1 037	317%

10 1,15 milliards prévus en 2012. Somme requise au vu de la triple peine imposée à certaines collectivités, qui sont à la fois contributrices au pacte de responsabilité (ponction sur la DGF), à la péréquation (elles ne bénéficient d'aucune des DSU, DSR, DNP) et au FPIC.

11 Car elles appartiennent à des intercommunalités dites « riches ».

### 1.2.3. De nouvelles mesures nationales de soutien à l'investissement local :

Pour répondre aux élus locaux<sup>12</sup> qui, en raison du poids des investissements du secteur public local (49,5 milliards d'euros en 2015), alertent sur la menace directe que fait peser la baisse des dotations<sup>13</sup> sur la reprise économique et donc sur l'emploi, diverses mesures de soutien à l'investissement public local ont été adoptées dans le cadre de la LFI 2016.



Représentant environ **1 milliard d'euros pour 2016**, elles paraissent cependant limitées au regard de la **chute des investissements du bloc communal de 5,3 milliards d'euros enregistrée entre 2014 et 2015**, soit près de 21 % de son niveau d'investissement 2013<sup>14</sup>.

Elles sont regroupées dans un **fonds de soutien à l'investissement local** des communes et de leurs EPCI, qui est réparti entre trois enveloppes :

Fonds de soutien à l'investissement local	Env. Nationale	Albertville éligible	Nature des projets financés
Projets prioritaires	500 M€ 58,8 M€ pour région ARA	<b>oui</b>	rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes des équipements publics, développement d'infrastructure en faveur de la mobilité, de la construction de logements ou de l'accueil de migrants
Bourgs-centres < 50 000 hab.	300 M€ 36,1 M€ pour région ARA	<b>oui</b>	revitalisation ou développement des bourgs-centres des communes de moins de 50 000 habitants et de leurs EPCI
Communes < 20 000 hab.	200 M€	<b>non</b>	
<b>Fonds de soutien à l'investissement local</b>	<b>1 Mrd €</b>		

Albertville pourrait être concernée au titre des deux premières enveloppes, et nous mettrons notamment en avant notre situation incontestée de bourg-centre en zone de montagne et notre nouvelle participation à la politique de la ville dans les dossiers présentés prochainement au préfet.

Nombre de nos projets répondent aux critères d'éligibilité énoncés par la loi :

- rénovation thermique de nos bâtiments,
- transition énergétique dans le cadre d'un territoire à énergie positive (TEPOS) : réseau de chaleur, bornes de recharge pour les véhicules électriques, achat de tels véhicules,...
- agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) et plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE),

12 L'Association des maires de France (AMF) relève que les investissements du secteur public local enregistreraient déjà une baisse de 30 % de 2013 à 2017. Elle craint que d'ici 2017, dans le seul secteur du bâtiment, 60 000 emplois soient menacés par la baisse de ses commandes (8 000 emplois déjà détruits en 2014 sur les 270 000 que comptait alors le secteur, en raison réduction des commandes de 30 %).

13 Au nom de la contribution du secteur public local au redressement des finances publiques.

14 Note de conjoncture de la Banque Postale publiée en novembre 2015.

- travaux de voirie en faveur de la mobilité douce, notamment avec l'aménagement de la promenade Edouard Herriot et des espaces publics de Conflans, aménagement de l'esplanade de l'Hôtel de Ville et des entrées de ville,...
- travaux d'aménagement urbain notamment dans le cadre du contrat avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) ou en faveur de l'attractivité de notre centre-ville,...

L'assiette du **fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)** est élargie<sup>15</sup> par la LFI 2016, qui le dote de 85 millions d'euros supplémentaires pour le porter à 6,046 milliards d'euros :

- la LFI 2015 a déjà **revalorisé son taux**, parallèlement au relèvement du taux de la TVA :

FCTVA	2015	2016	2017
Taux	15,482%	15,761%	16,404%

- la LFI 2016 étend son bénéfice aux **infrastructures passives de haut débit** réalisées sous maîtrise d'ouvrage publique entre 2015 et 2022, dans le cadre du plan France très haut débit, pour rattraper le gros retard français dans le développement des infrastructures numériques. Pour rappel, une disposition semblable existait préalablement, qui avait pris fin en 2014.

Sur Albertville, la société Orange organise le déploiement de ces infrastructures dans un cadre national, de 2016 à 2022. Pour 2016, le premier lot concernera le centre-ville, la plaine de Conflans et la cité de Conflans, avec les premiers raccordements prévus pour la fin d'année. La ville développe quant à elle son propre réseau pour desservir ses bâtiments et les installations de vidéoprotection.

- cette même loi étend son bénéfice aux **dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie** réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le FCVA qui sera ainsi perçu sera inscrit en recette de la section de fonctionnement, pour alimenter la capacité d'épargne des collectivités.

Albertville bénéficiera budgétairement de cette mesure en termes de ressources à compter de 2018<sup>16</sup>.

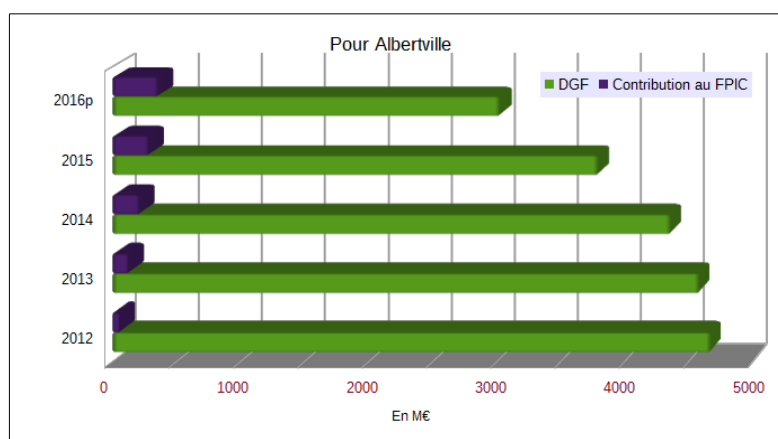
**Au total, la perte de ressources que constitue pour Albertville sa contribution au redressement des finances publiques devrait représenter 938 mille euros en 2016** (soit environ 4 % de nos recettes réelles de fonctionnement annuelles), et **1,8 million d'euros en cumul sur 2015-2016** :

Contribution Albertville – K€	2012	2013	2014	2015	2016p	TOTAL
Contribution au FPIC	56,7	126,7	211,0	284,7	358,3	1 037
Baisse de la DGF	5,2	89,3	223,3	566,1	579,4	1 463
<b>TOTAL</b>	<b>61,9</b>	<b>216,0</b>	<b>434,3</b>	<b>850,8</b>	<b>937,7</b>	<b>2 501</b>

Cette ponction sur nos ressources ne sera sans doute **compensée que partiellement, voire marginalement, par les nouveaux dispositifs de soutien à l'investissement local.**

15 Comme en 2015, il n'a pas retenu l'idée d'un remboursement anticipé, l'année même de la dépense, de la TVA sur les investissements communaux.

16 Pour mémoire, Albertville ne perçoit le FCTVA qu'en n+2 puisqu'elle ne participe pas au plan de relance gouvernemental mis en place en 2009.



### 1.3. Une forte réduction des ressources de nos partenaires traditionnels qui aura nécessairement des répercussions sur notre collectivité, de manière directe ou indirecte :

**Régions et départements** sont également concernés par la réduction des dotations de l'État, ainsi que par la redéfinition de leurs périmètres d'intervention dans le cadre de la loi NOTRe. Cette baisse de leurs ressources se traduira nécessairement par une moindre capacité d'intervention et d'accompagnement aux côtés de la commune et des autres acteurs du territoire (entreprises, associations,...).

Les financements de la **Caisse d'Allocations Familiales (CAF)** sont en baisse constante alors qu'elle nous accompagne de manière importante pour nos activités en faveur de la jeunesse et de la famille.

Une dégressivité d'environ 3 % est d'ores et déjà programmée sur les subventions prévues au **contrat enfance jeunesse**, qui a été renouvelé pour 2015-2017. Au total, c'est un **manque à gagner estimé à près de 58 mille euros** qui est attendu pour 2016 au titre de l'ensemble de ses soutiens financiers, sur une enveloppe globale de 800 mille euros.

A contrario, la CAF devrait **nous accompagner dans le financement de la future Maison de l'enfance**, dédiée aux offres d'accueil de la petite enfance, de centre de loisirs et de restauration scolaire.

## 2. Les grandes orientations budgétaires de la municipalité pour 2016

Dans ce contexte général très contraignant, nous poursuivrons en 2016 notre démarche d'amélioration continue de notre gestion, pour garantir le maintien et la qualité de nos services publics, sans leur sacrifier notre effort d'investissement pour le développement de notre ville, voire de notre bassin.

Une nouvelle fois, nous ne céderons pas à la facilité qui consisterait à compenser la réduction de nos ressources organisée au niveau national par de nouveaux impôts.

Nos 4 objectifs prioritaires sont toujours, comme nous nous y étions engagés :

- l'absence de hausse des taux des impôts locaux, afin de préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens,
- le maintien d'un niveau d'épargne satisfaisant, en dépit de la hausse constante de notre contribution à l'effort national, par des dépenses de fonctionnement justes et contrôlées,
- un niveau d'investissement cohérent au soutien de l'activité économique, à l'attractivité du cadre de vie et au maintien des services à la population, en recherchant les effets de levier et les synergies avec le reste du territoire,
- le désendettement progressif de la commune, sur le mandat, pour gagner en marge de manœuvre.



## 2.1. Des recettes de fonctionnement optimisées en dépit de la ponction nationale :

### 2.1.1. Les impôts et taxes :

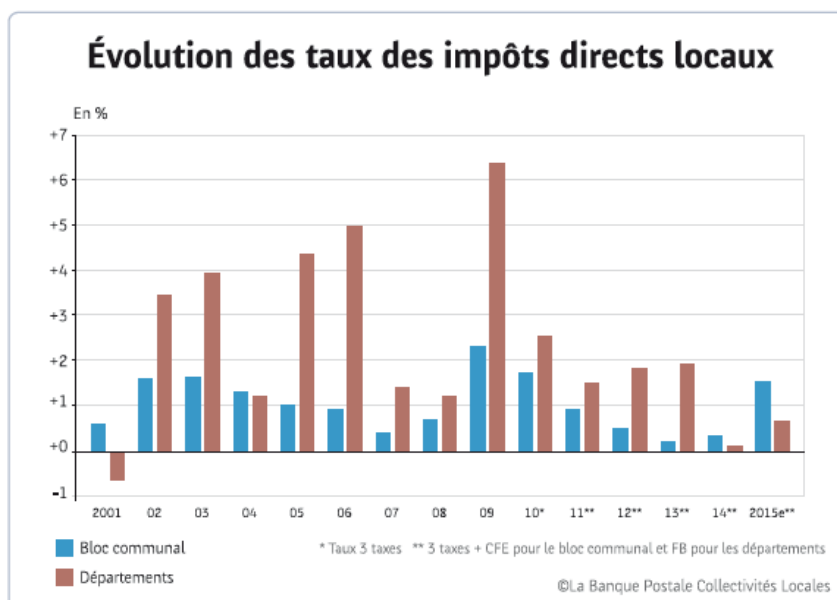
#### **Les contributions directes locales : pas de hausse des taux et une hausse des bases estimée à +1,2 % :**

Je vous rappelle les taux d'imposition des contributions directes locales appliquées par Albertville depuis 2008, inchangés depuis le début du mandat en 2014 et que je vous propose de reconduire à l'identique cette année :

Taux	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Moy nat 2014	Moy 73 2014
TH	16,29%	16,29%	16,29%	16,29%	16,29%	16,29%	16,29%	15,87%	17,58%
FB	24,37%	24,37%	24,37%	24,37%	24,37%	24,37%	24,37%	22,65%	21,17%
FNB	95,94%	95,94%	95,94%	95,94%	95,94%	95,94%	95,94%	59,95%	96,75%

Source : DGCL – les comptes des communes 2014

Par cette modération fiscale, notre commune se distingue en 2015 de la hausse moyenne de +1,6 % des taux communaux observée au niveau national :

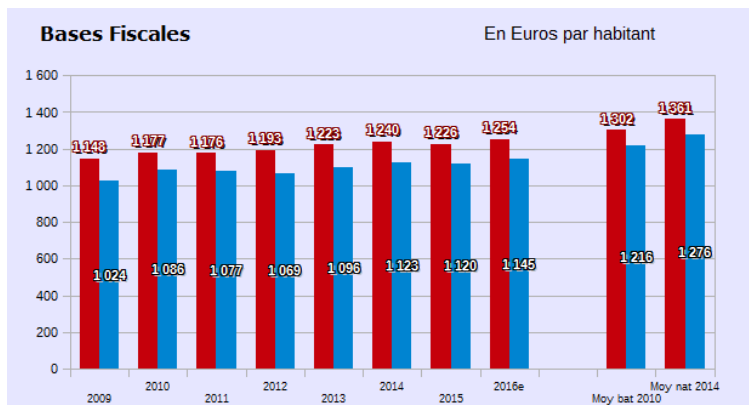
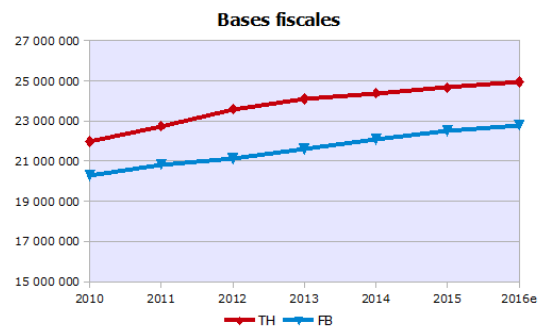


La LFI 2016 adopte une simple revalorisation forfaitaire de 1 % des valeurs locatives (pour tenir compte de l'inflation et de l'évolution générale des loyers), sans actualiser plus finement les valeurs des propriétés<sup>17</sup>.

Compte-tenu du ralentissement progressif de nos bases d'imposition depuis 2012, je vous propose de retenir une **hypothèse prudente d'évolution de nos bases de +1,2 % pour 2016**, sachant que les chiffres ci-après restent provisoires pour 2015 car ils ne comprennent pas les rôles supplémentaires (qui semblent indiquer une reprise de la dynamique des bases) :

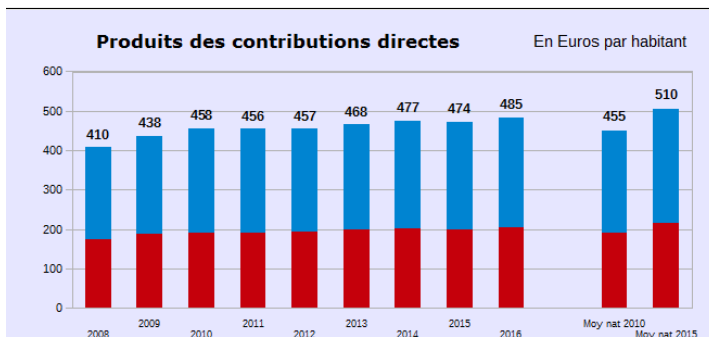
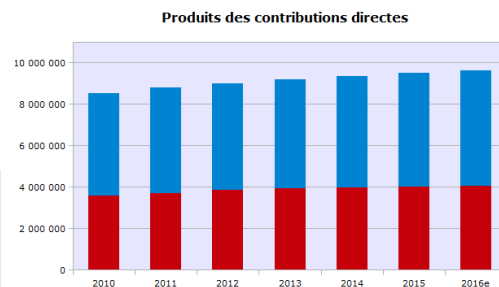
<sup>17</sup> Pour rappel, la dernière révision foncière générale date de 1961 pour les propriétés foncières non bâties et de 1970 pour celles qui sont bâties.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015 notifié	2016* estimé	Evol moy 10-15
TH	21 982 223	22 747 617	23 597 513	24 103 340	24 385 326	24 662 000	24 957 944	2,3%
FB	20 287 412	20 828 330	21 136 831	21 602 453	22 078 393	22 521 000	22 791 252	2,1%
FNB	30 270	31 104	36 505	39 713	37 149	36 300	35 574	3,7%
<b>BASES</b>	<b>42 299 905</b>	<b>43 607 051</b>	<b>44 770 849</b>	<b>45 745 506</b>	<b>46 500 868</b>	<b>47 219 300</b>	<b>47 784 770</b>	<b>2,2%</b>
	2,9%	3,1%	2,7%	2,2%	1,7%	1,5%	1,2%	



Le **produit de nos contributions directes** est estimé à ce stade à **9,771 millions d'euros**, soit une hausse de 1,2 % sur le produit encaissé pour 2015 à 9,655 millions d'euros (contre les 9,541 millions d'euros notifiés), et **116 mille euros de recettes nouvelles** :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015 encaissés	2016* estimé
TH	3 580 904	3 705 587	3 844 035	3 926 434	3 972 370		
FB	4 944 042	5 075 864	5 151 046	5 264 518	5 380 504		
FNB	29 041	29 841	35 023	38 101	35 641		
<b>PRODUITS</b>	<b>8 553 987</b>	<b>8 811 292</b>	<b>9 030 103</b>	<b>9 229 053</b>	<b>9 388 515</b>	<b>9 655 160</b>	<b>9 771 022</b>
	3,3%	3,0%	2,5%	2,2%	1,7%	2,8%	1,2%



### **Les autres produits des impôts et taxes :**

Le reversement de la quote-part de l'impôt sur les entreprises qui revient à la commune, déduction faite des charges des services qu'elle a transférées à la Coral, appelé « **attribution de compensation** », est **stable à 6,888 millions d'euros**.

Elle devrait évoluer à court terme avec l'impact des dispositions de la loi NOTRe en matière de transfert de compétences, mais aussi du fait du futur schéma de coopération intercommunale.

Pour faire participer les touristes aux dépenses d'équipement touristiques de la commune<sup>18</sup>, nous avons instauré la **taxe de séjour** au réel en 2015, avec un début d'application en avril 2016. Son produit est estimé pour 2016 à **20 mille euros** (dont 10 % ou 2 mille euros à reverser au Département).

A ce stade, la **taxe additionnelle aux droits de mutation** est reconduite par prudence à l'identique

<sup>18</sup> Dont 176 mille euros de subvention à la Maison du tourisme du Pays d'Albertville.

de sa prévision 2015, soit 380 mille euros, bien que son produit encaissé soit bien supérieur (431 mille euros). Elle dépend en effet d'un marché immobilier très fluctuant.

Nous espérons toutefois retrouver le même niveau de recette réelle en fin d'année 2016, si toutes choses étant égales par ailleurs, nos actions en faveur du développement économique, qui passent par la nécessité de donner une image dynamique et moderne de notre cité, portent bien leurs fruits.

Pour ce qui concerne les autres produits de droits, impôts et taxes, nous essayons d'affiner notre prévision de recette au vu de la projection du compte administratif 2015, afin de dégager le maximum de ressources potentielles dès le budget primitif, et mettre en œuvre le plus rapidement possible nos projets de services et d'équipement sur 2016.

Au total, nos **produits des impôts et taxes devraient s'élever à 17,731 millions d'euros** au budget primitif 2016 :

Recettes	BP 2015	Projet CA 2015	2016*	Evol BP à BP	Evol BP/CA15
Contributions directes	9 550	9 655	9 771	221	116
Attributions de compensation	6 888	6 888	6 888	0	0
Droits de mutation	380	431	380	0	-51
<b>Chap.73 Impôts et taxes</b>	<b>17 462</b>	<b>17 643</b>	<b>17 731</b>	<b>269</b>	<b>88</b>

### 2.1.3. Le total des recettes de fonctionnement :

Du fait de la conjonction entre :

- la hausse continue de la fréquentation de nos services, notamment en faveur de la jeunesse,
- une approche de plus en plus fine de nos produits prévisionnels, au vu de nos réalisations,
- le développement de la mutualisation des services (avec la refacturation de nos frais),

nos **produits des services et du domaine (chapitre 70) devraient passer à 1,4 million d'euros.**

Quant à nos **recettes réelles de fonctionnement**, elles devraient atteindre au total environ **24,6 millions d'euros** au budget primitif 2016 :

Recettes	BP 2015	Projet CA 2015	2016*	Evol BP à BP	Evol BP/CA15
Chap.73 Impôts et taxes	17 462	17 643	17 731	269	88
Chap.74 Dotations et participations	5 533	5 715	4 933	-600	-782
Chap.70 Produits des services et du domaine	1 217	1 298	1 407	190	109
Autres opérations réelles	638	784	563	-75	-221
<b>RECETTES RELLES FONCTIONNt</b>	<b>24 850</b>	<b>25 440</b>	<b>24 634</b>	<b>-216</b>	<b>-806</b>

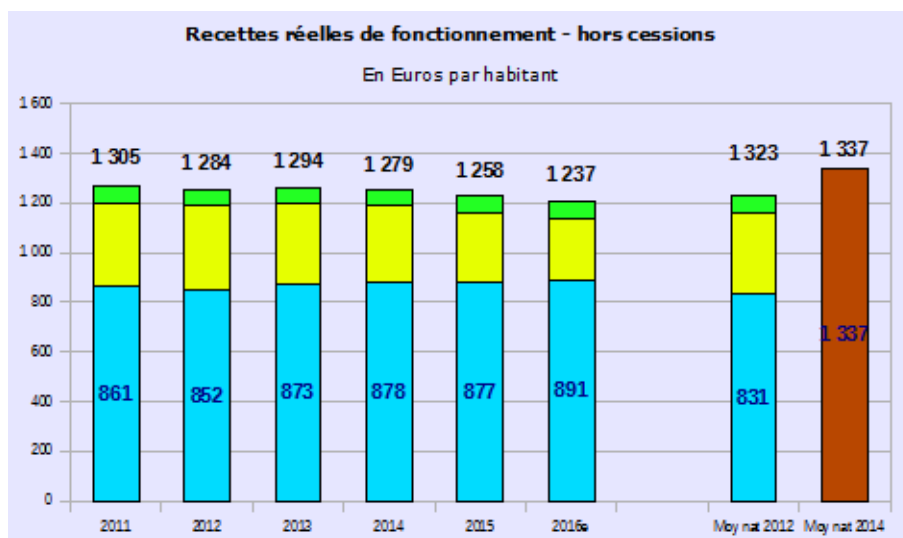
Nous **perdrions donc 216 mille euros de ressources** sur le budget primitif 2015<sup>19</sup>, étant rappelé que la **ponction sur nos ressources du fait de la DGF est estimée à 579 mille euros.**

Grâce essentiellement à la hausse de nos produits fiscaux et des services, nous atténuons donc prévisionnellement ce choc budgétaire :

<sup>19</sup> Et jusqu'à 800 mille euros en comparaison avec le projet de compte administratif 2015, mais prévisionnel au budget et réalisé ne sont pas totalement comparables.

Les recettes de fonctionnement – K€	2011	2012	2013	2014	Projet CA 2015	BP 2015	Hypothèses 2016	Evol 16/15	Evol moy 11-15
Impôts et taxes	16 659	16 857	17 210	17 265	17 643	17 462	17 731	1,5%	1,4%
Dotations, subv, participat	6 478	6 620	6 364	6 085	5 715	5 533	4 933	-10,9%	-3,1%
Pdts services, domaine	1 441	1 271	1 270	1 214	1 298	1 217	1 407	15,7%	-2,6%
Autres pdts courants	659	633	661	574	643	638	563	-11,7%	-0,6%
<b>Sous-total hors cessions</b>	<b>25 237</b>	<b>25 381</b>	<b>25 505</b>	<b>25 138</b>	<b>25 299</b>	<b>24 850</b>	<b>24 634</b>	<b>-0,9%</b>	<b>0,1%</b>
	0,6%	0,6%	0,5%	-1,4%	0,6%		-0,9%		

Il n'en demeure pas moins que nos prévisions de recettes sont en baisse progressive depuis 2014, et que la ponction nationale se poursuivra encore en 2017. Ce constat est encore plus net lorsque les recettes sont exprimées en euros par habitant, et il apparaît défavorable pour la commune au regard des ratios de sa strate démographique, dont les recettes progressent :



Nous serons donc plus que jamais attentifs au risque d'un effet de ciseau structurel, entre des recettes qui s'amenuisent et des charges fixes importantes, que nous nous efforçons de maîtriser.

## **2.2. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées sans renoncer ni à l'offre ni à la qualité de nos services publics :**

**Pour garantir un niveau satisfaisant d'investissement, nous continuerons à faire porter nos efforts sur la réduction de nos frais de fonctionnement pour une meilleure performance de nos services publics, comme nous nous y sommes engagés.**

### 2.2.1. Les charges de personnel :

**Le succès de cette démarche passe nécessairement par la maîtrise de notre premier poste de dépense que sont les frais de personnel : près de 12 millions d'euros et 52 % de nos dépenses réelles de fonctionnement en 2015.**

Pour 2016, l'évolution prévisionnelle de nos charges de personnel est évaluée à +225 mille euros sur le réalisé 2015, à ce stade, dont :

- un impact non significatif de la **revalorisation du point d'indice des rémunérations**, qui n'est pas intervenue au 1<sup>er</sup> janvier et qui ne devrait être que « **symbolique** » selon l'expression du ministre de la fonction publique,
- un impact financier à l'étude au titre du régime indemnitaire refondu, qui devrait être mis en œuvre à l'été 2016. Son poids budgétaire fait partie de la marge budgétée de manière prudentielle sur le chapitre (+1,10 % d'évolution contre +0,6 % en moyenne annuelle),
- l'évolution haussière naturelle des rémunérations et charges sociales versées aux agents communaux, appelée **glissement vieillesse technicité** (GVT)<sup>20</sup>, qui est estimée à environ

<sup>20</sup> Avancements d'échelons et de grades, reclassement indiciaire.

0,9 % par an et 170 mille euros,

	Hypothèses d'évolution 2016	BP 2015	Projet CA 2015	Evol Albertville 2016*	Charges Albertville 2016*	Evol BP à BP 2016	Evol CA à BP
. Revalorisation du point d'indice	« symbolique »			nd			
. Régime indemnitaire	refonte à l'étude		643 K€	nd			
. Effet GVT				170 K€			
. Protocole PPCR	décrets à venir			nd			
<b>Rémunérations et charges</b>	<b>1,10%</b>	<b>11,202 M€</b>	<b>11,054 M€</b>	<b>220 K€</b>	<b>11,274 M€</b>		
<b>Primes d'assurance</b>		<b>353 K€</b>	<b>346 K€</b>	<b>5 K€</b>	<b>351 K€</b>	-2 K€	+5 K€
. CNFPT	0,90 % contre 1% en 2015			-6,5 K€			
<b>Cotisations CNFPT CDG</b>		<b>154 K€</b>	<b>151 K€</b>	ns	<b>151 K€</b>	-3 K€	-3 K€
<b>Divers</b>	-	<b>176 K€</b>	<b>129 K€</b>	ns	<b>129 K€</b>	-47 K€	-
<b>Chap.012 Charges de personnel</b>		<b>11,885 M€</b>	<b>11,680 M€</b>	<b>225 K€</b> 1,9%	<b>11,905 M€</b>	<b>20 K€</b>	<b>225 K€</b>

- un impact financier encore difficilement chiffrable des mesures du protocole relatif à l'avenir de la fonction publique et à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR).  
L'une de ces mesures est la transformation de primes en points d'indice, conformément à l'objectif affirmé d'un rééquilibrage progressif de la rémunération globale des agents publics au profit de la rémunération indiciaire.  
Il faudra attendre la parution des décrets d'application pour pouvoir apprécier le coût financier de cette réforme,
- des **primes d'assurance** du personnel considérées pour l'heure comme stables pour cette année, étant rappelé qu'elles ont fortement augmenté en 2015 (+ 35 mille euros). Compte-tenu de l'échéance de notre contrat à la fin 2016 et de la hausse du taux de sinistralité national, nous pouvons déjà anticiper une hausse sensible de ce coût sur les prochains exercices,
- un taux de cotisation plafond versée au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) qui passe de 1 à 0,9 % de la masse salariale. Nous estimons le montant des cotisations aux deux centres, CNFPT et CDG, comme globalement invariant.

En K€	2013	2014	Projet CA 2015	2016*	Evol 16/15	Evol moy 13-15
- 641 rémunérations	7 616	7 625	7 665	7 823	2,1%	0,3%
- 645 charges sociales	3 026	3 078	3 123	3 170	1,5%	1,6%
- 6455 cotisations assurances	314	311	346	351	1,4%	5,0%
- 6336 cotisations CDG CNFPT	145	150	146	146		0,3%
- divers	169	171	129	129		-12,6%
<b>Ville</b>	<b>11 270</b>	<b>11 335</b>	<b>11 409</b>	<b>11 619</b>	<b>1,8%</b>	<b>0,6%</b>
- 641 rémunérations	161	161	150	169	12,5%	-3,5%
- 645 charges sociales	60	60	62	70	12,5%	1,7%
- 6336 cotisations CDG CNFPT	3	3	3	3		
<b>Cuisine centrale</b>	<b>224</b>	<b>224</b>	<b>215</b>	<b>242</b>	<b>12,3%</b>	<b>-2,0%</b>
- 641 rémunérations	33	29	38	31	-18,5%	7,3%
- 645 charges sociales	13	11	16	13	-18,5%	10,9%
- 6336 cotisations CDG CNFPT	0,7	0,6	0,8	0,8		
<b>CIS</b>	<b>47</b>	<b>41</b>	<b>55</b>	<b>45</b>	<b>-18,2%</b>	<b>8,3%</b>
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>11 541</b>	<b>11 600</b>	<b>11 679</b>	<b>11 905</b>	<b>1,9%</b>	<b>0,6%</b>

Compte-tenu des remboursements et refacturation d'une partie de ces frais de personne, ils pèseront au final pour **11,027 millions d'euros dans le budget primitif (BP) 2016**, contre 11,075 millions d'euros en 2015, soit **48 mille euros de moins** qu'au BP 2015:

	BP 2015	Projet CA 2015	Evol Albertville 2016*	Charges Albertville 2016*	Evol BP à BP	Evol CA à BP
Chap.012 Charges de personnel	11,885 M€	11,680 M€	225 K€ 1,9%	11,905 M€	20 K€	225 K€
Chap.013 Atténuation de charges*	320 K€	443 K€		320 K€	-	-123 K€
Chap 70 Refacturations aux tiers**	490 K€	502 K€		558 K€	68 K€	56 K€
<b>Charges nettes de personnel pour le budget principal</b>	<b>11,075 M€</b>	<b>10,735 M€</b>		<b>11,027 M€</b>	<b>-48 K€</b>	<b>292 K€</b>

nd : non déterminé

\* indemnités journalières, décharges syndicales, remboursements d'assurance,...

\*\* budgets annexes, EPCI, autres tiers

Les seules marges de manœuvre à disposition des collectivités locales pour maîtriser leur masse salariale résident dans :

- la **réorganisation des services**, qui a déjà pris la forme, les années précédentes, d'une refonte de l'organigramme, d'une **mutualisation des ressources** à l'échelle du territoire et de recrutements. La mutualisation sera poursuivie au fur et à mesure des opportunités et de l'évolution de nos périmètres d'intervention respectifs.

Une réflexion sera également menée à moyen terme sur l'opportunité de maintenir le dispositif d'**Aménagement et Réduction du Temps de Travail** (A.R.T.T) en l'état. Il s'agira de réfléchir, dans le cadre de projets de services, sur ce qui peut être amélioré afin de favoriser l'efficacité du travail, le présentisme des agents, dans l'intérêt du service et des usagers.

- la **gestion prévisionnelle des emplois et compétences** (GPEC),
- la **gestion des départs en retraite et des contrats de non titulaires**,
- la **cohérence entre le régime indemnitaire et les objectifs de management** de la collectivité.

Des recrutements interviendront pour la **police municipale** (deux nouveaux agents), pour porter ses effectifs à **13 agents**. Nous reconduisons le dispositif d'emploi de jeunes pour l'été dans nos services, pour les accompagner dans leur formation et faciliter leur accès au marché du travail.

*Le détail de l'évolution des effectifs sur 3 ans par catégorie et par filière figure en annexe.*

Courant 2015, la ville d'Albertville et son CCAS se sont engagés dans un **processus de modernisation de leurs outils de gestion des ressources humaines**, avec :

- la refonte des fiches de poste et des grilles d'entretien professionnel,
- de nouvelles règles d'évolution de carrière,
- l'accent mis sur le plan de formation, en cohérence avec la GPEC,
- l'étude d'un nouveau **régime indemnitaire, basé sur une cotation des technicités et responsabilités attachées au poste** (« le poids du poste »), et non plus à l'aune du seul positionnement hiérarchique dans l'organigramme.

Si les nouveaux supports d'entretien professionnel sont d'ores et déjà opérationnels, la **cotation des postes** devrait être finalisée sur le premier semestre 2016, et conditionnera les règles d'évolution de carrière et de formation des agents, mais également les modalités d'attribution du nouveau régime indemnitaire (643 mille euros en 2015 = 5,5 % des charges de personnel).

Enfin, sur les **conditions de travail des agents**, nous portons une attention particulière à la protection de agents, à la prévention des risques d'usure professionnelle et à la formation continue.

En 2016, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en lien avec le conseiller de prévention poursuivra le travail engagé pour finaliser le **document unique** de la collectivité. Il s'agira notamment :

- d'identifier les risques par métier dans chaque service,

- de les évaluer,
- d'élaborer le plan d'actions de prévention.

*A des fins de lisibilité et de simplification de nos opérations comptables, les charges correspondant aux agents employés exclusivement pour les besoins des services faisant l'objet d'un budget annexe, seront, à compter de 2016, portées directement sur ledit budget annexe.*

*Nous mettrons donc fin aux refacturations internes de ces frais entre le budget principal (qui jusqu'à présent portait la totalité des frais de personnel), et ses budgets annexes.*

*Les équilibres budgétaires propres à chacun de ces budgets, tant principal qu'annexes, ne seront cependant pas affectés. Seuls les montants apparaissant au budget principal, d'une part au chapitre 012 de dépense, et d'autre part, aux chapitres 70 de refacturation et 013 d'atténuation de charges, seront diminués à due concurrence.*

*Les tableaux d'analyse et de suivi de ces opérations vous seront toujours présentés pour la totalité des budgets, afin de garantir une vision consolidée de ces dépenses pour la commune.*

*Le CCAS s'est engagé dans la même démarche de qualité et simplification comptables.*

### 2.2.2. Les autres charges de gestion courante du budget principal :

**Plus généralement, la recherche d'une meilleure performance de nos services publics est réalisée sur l'ensemble de nos politiques publiques et de nos modes d'organisation :**

- **priorisation de nos projets** et politiques publiques, tant en interne qu'à l'échelle intercommunale pour mutualiser les compétences, réduire les coûts et gagner en lisibilité,
- **amélioration de notre politique d'achat**, notamment grâce à l'amélioration continue de notre évaluation des besoins, la mutualisation réalisée ou envisagée de certains marchés publics à l'échelle intercommunale (parc de périphériques informatiques, papier, assurances,...), l'adhésion réalisée ou envisagée à des centrales d'achat public avec une baisse sensible de nos prix unitaires (fournitures administratives, électricité, gaz, véhicules,...),...
- **moindre volume et coût de notre consommation énergétique**, qui représente aujourd'hui près de 600 mille euros par an : marché groupé des carburants par le biais de la centrale d'achat public UGAP, plan pluriannuel d'isolation thermique de nos bâtiments, démarche éco-responsable des différents acteurs municipaux,...
- **modernisation et rationalisation du parc automobile**, avec en 2015 environ 10 véhicules de service en moins, et sur 2016 le développement du parc de véhicules électriques,
- **recherche de partenaires pour cofinancer** certaines activités, essentielles à la bonne santé économique et sociale de notre territoire, ou à son animation au travers de grands événements,
- **adaptation des modes de gestion ou de production** de certains services, comme le centre international de séjour, la cuisine centrale, l'offre d'accueil à la petite enfance, une étude en cours sur le futur mode de gestion du parking souterrain, et, plus globalement, de l'offre de stationnement,...
- **optimisation de notre patrimoine immobilier** (cession de bâtiments, réaffectation, mutualisation, rénovation thermique, accessibilité,...).

A contrario, nous devons faire face à des **charges fixes croissantes** sur lesquelles nous avons peu de maîtrise, et notamment :

- le coût net de la **restauration scolaire en progression de 56 mille euros<sup>21</sup>**, compte-tenu d'une hausse constante des effectifs. Nous cherchons cependant des solutions pour réduire ce

<sup>21</sup> 360 mille euros d'achat de repas pour 230 mille euros de participation des familles, sans compter les frais du service à table.

coût au travers d'une réflexion sur notre cuisine centrale (cf. infra § 2.2.3),

- les primes de nos **assurances de dommages aux biens en hausse de 136 mille euros** (à 190 mille euros), du fait d'une sinistralité exceptionnelle avec l'incendie du Centre des finances publiques (contrat dénoncé unilatéralement par notre assureur),

**Cette démarche d'optimisation vise à baisser nos coûts de fonctionnement sans obérer notre capacité à créer, innover, développer notre attractivité et nous adapter en permanence aux besoins de nos concitoyens.**

Nous accueillerons ainsi plusieurs **événements majeurs en 2016**, qui sont nécessaires pour une image dynamique et attractive de notre ville, et qui sont propres à générer l'installation d'entreprises et donc à développer l'emploi :

- nous serons ville départ du **Tour de France le 22 juillet**, sur l'étape Albertville – Saint-Gervais. Le Tour de France nous offrira un rayonnement international inégalé pour un événement sportif et représente une belle opportunité pour l'ensemble de nos acteurs économiques locaux,
- nous accueillerons une nouvelle épreuve de la **coupe du monde de VTT trial** en août pour la deuxième année consécutive, dont nous espérons qu'elle rencontrera le même succès qu'en 2015,
- le **festival de jazz** (nous subventionnons son organisateur) connaîtra une deuxième édition fin juillet, sur 3 jours et non plus 2, compte-tenu du succès de sa première édition en 2015,
- la **fête médiévale**, dont l'engouement populaire ne se dément pas, sera reconduite en août,
- nous organiserons le **salon Alpes 3D print**, premier salon dédié à la technologie d'impression 3D en Savoie, en lien avec notre partenaire local, l'association Fablab 73, en mai,
- le **salon neige et glace** s'inscrira aussi une nouvelle fois dans la programmation de la ville, en novembre, au vu de l'intérêt croissant que lui portent les professionnels de la montagne et les habitants,
- nous soutiendrons une nouvelle édition du **Festival des musiques militaires**, organisé par le Comité des fêtes.

Nous attendons le soutien dans cette démarche de nos partenaires traditionnels que la Coral, le Département, l'Assemblée des Pays de Savoie et de la Région. Des partenaires privés sont également attendus en nombre, au moins pour partie de ces événements, sans compter les recettes directes que pourront nous procurer certains d'entre eux (locations d'espaces, prix d'entrée,...).

Nous prévoyons ainsi de **reconduire notre poste d'achat de fournitures et de prestations** (chapitre 011) **au maximum à son montant antérieur, soit 5,2 millions d'euros<sup>22</sup>**.

**L'accompagnement social et l'offre de service du Centre Communal d'Action Sociale à destination des jeunes enfants et des personnes âgées et handicapées seront confortés**, avec une subvention de 920 mille euros au stade du budget primitif.

**Le soutien à l'initiative associative sera maintenu**, alors même que nous réduisons nos propres dépenses, car elle contribue directement à notre qualité de vie en œuvrant notamment pour l'éducation citoyenne des jeunes, la solidarité, la cohésion intergénérationnelle, l'animation du territoire et son rayonnement.

Du fait du resserrement de nos ressources courantes, nous devons cependant porter un regard vigilant et pertinent aux demande formulées par les associations, tant pour ce qui relève de l'appréhension de l'intérêt communal de leur projet que de la réalité de leur besoin de financement.

De ce fait, et compte-tenu des écarts récurrents entre les sommes réellement versées et les crédits

<sup>22</sup> 5,2 millions d'euros au BP 2015 et 5,3 millions pour le budget total.



ouverts budgétairement à ce titre, et afin de ne pas geler inutilement les crédits 2016, je vous propose de prévoir une somme de **900 mille euros au budget primitif** pour les subventions aux associations. Nous pourrions être amenés à la revaloriser si des demandes le justifient en cours d'exercice.

Subventions aux associations	2011	2012	2013	2014	2015	2016*
Crédits ouverts au BP	1 010 000	960 000	931 000	931 000	961 000	900 000
Crédits consommés	997 963	1 079 615	890 328	951 463	863 221	
Dont Maison du tourisme	250 000	377 800	151 650	175 189	176 000	

Dans le cadre de la loi NOTRe, une réflexion est engagée avec la Coral et le PETR Arlysère pour **transférer la compétence tourisme à l'intercommunalité au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017**. Est notamment examinée la question de la subvention pour la Maison du tourisme (176 mille euros en 2015).

Pour ce qui est de nos **charges financières**, nous observons une **détente des marchés financiers**, avec un accès facile au crédit cette année, à des taux historiquement bas. Cette tendance devrait perdurer en 2016. Nos charges sont évaluées à **925 mille euros**, y compris une provision pour les emprunts à souscrire courant 2016 (880 mille euros au titre des emprunts en cours).

### 2.2.3. Des projets importants pour les services gérés au travers de budgets annexes :

Nous porterons aussi une attention particulière à la gestion de nos services qui font l'objet d'une individualisation budgétaire, et dont le financement pèse significativement sur nos équilibres budgétaires.

Plusieurs projets les concernent qui devraient avoir des **retombées positives en termes de qualité de service, de développement économique du territoire et d'optimisation de leur gestion** :

	Projets 2016	Investissements	Fonctionnement
<b>Centre National de Ski</b>	<b>Mise en service avril 2016 Loué à la FFS En partie mutualisé pour les scolaires</b>	Equipements du bâtiment = 892 K€ HT <i>Subvention CD73 pour la construction 600 K€</i> <i>Subvention pour les équipements CNDS = 260K€ et Région = 600 K€ ?</i>	Loyer BEA = 224 K€ Loyer FFS ~ 120 K€
<b>CIS</b>	<b>DSP en cours de négociation pour mise en service en sept 2016</b>	Salle de sport et mise aux normes sécurité incendie = 271 K€ HT	
<b>Cuisine centrale</b>	<b>Amélioration qualité des repas, meilleure gestion, nouveaux clients</b>		
<b>Centre des finances publiques</b>	<b>Réparation en cours du sinistre</b>		Travaux de réparation entièrement remboursés par notre assurance

- le **Centre national du ski (CNS)** : cet équipement phare pour le développement économique de notre cité devrait nous être livré dans les prochaines semaines, pour une **mise à disposition de la Fédération française de ski (FFS) au plus tard en avril**.

Je vous rappelle que le gymnase intégré au CNS sera mutualisé avec les scolaires et que des actions communes seront également initiées avec la Coral qui exploite la Halle Olympique voisine.

La commune poursuit par ailleurs l'**équipement du bâtiment en sols et équipements sportifs**, comme prévu par l'opération pluriannuelle (AP/CP n°2015-03), estimée à ce stade à 892 mille euros HT.

Le Centre national pour le développement du sport (CNDS) subventionne d'ores et déjà cette dépense à hauteur de 260 mille euros. Une aide de la Région est en cours de contractualisation, pour un montant d'environ 600 mille euros.

Le Département a également prévu d'allouer une subvention de 600 mille euros pour la construction du bâtiment (dont 150 mille euros au titre du CTS<sup>23</sup> 2015).

Le CNS donnera lieu annuellement au versement d'un loyer par la ville (à ce jour 224 mille euros<sup>24</sup>) et à l'encaissement d'un loyer de la FFS par la ville (environ 120 mille euros).

Compte-tenu des partenariats financiers qui sont en cours de finalisation avec la Région et le Département, et qui pourraient avoir une incidence sur ces deux loyers, il convient de considérer à ce stade ces éléments chiffrés comme indicatifs.

- **le Centre international de séjour (CIS) : une délégation de service est en cours de négociation** pour une réouverture à la rentrée scolaire 2016, après des travaux de mise aux normes et d'aménagement par le délégataire.  
Cette nouvelle offre de services fait partie intégrante de notre politique touristique renouvelée, et accompagne nos actions en faveur de l'animation de notre cœur historique - Conflans. Elle emportera également la création d'emplois sur notre territoire.

Pour 2016, nous devrions maintenir un budget annexe à minima pour :

- couvrir nos coûts fixes sur les premiers mois de l'année (avant la mise en œuvre de la délégation de service), ainsi que les dépenses qui demeureront à notre charge,
- faire face aux dépenses de mise aux normes sécurité incendie du bâtiment qui nous incombent (environ 75 mille euros HT),
- aménager une salle de sport au sein de l'enceinte du CIS. Je vous rappelle qu'une opération pluriannuelle (AP/CP n°205-08) de 271 mille euros HT a été votée à cette fin en 2015 .

- **la Cuisine centrale** : nous travaillons sur deux axes prioritaires en ce qui concerne ce service : **l'amélioration de la qualité des repas produits et l'optimisation de sa gestion financière.**

Notre manière d'acheter nos denrées alimentaires a déjà fortement évolué, pour tendre à toujours plus d'approvisionnement en produits locaux et biologiques, afin de garantir la fraîcheur et la qualité des denrées, mais également pour soutenir l'agriculture locale.

Je vous rappelle qu'à ce titre nous nous sommes rapprochés en 2015 des Chambres des métiers et de l'agriculture, qui sont des facilitateurs reconnus pour le développement des circuits courts. Nous amplifierons encore ce partenariat en 2016.

Nous cherchons également à élargir nos ventes à des clients externes, et nous étudions la possibilité d'une mutualisation à l'échelle de notre bassin de vie (notamment avec d'autres communes membres de notre intercommunalité), afin de mobiliser au maximum la capacité de notre outil de production, largement sous-utilisé jusqu'à présent.

- **le Centre des finances publiques (CFP) :** après des mois d'expertise et d'échange avec les assureurs, les travaux de réparation sont en cours et devraient permettre à la Direction générale des finances publiques de jouir de l'intégralité du bâtiment dans les prochaines semaines.  
Si ces travaux sont entièrement remboursés par notre assurance, ils induisent le renchérissement de nos nouvelles primes d'assurance en raison de cette sinistralité importante.

<sup>23</sup> CTS = contrat territorial de Savoie.

<sup>24</sup> Il est construit à l'aide d'un bail emphytéotique de 25 ans et 10 mois, soit pour un coût total de 3,788 millions d'euros pour la ville.

### 2.2.4. Le total des dépenses de fonctionnement:

Nos dépenses réelles de fonctionnement devraient s'élever sous ces hypothèses à environ **22,8 millions d'euros** au budget 2016, soit à un **montant comparable au budget primitif 2015, alors même que notre contribution au FPIC progresse sensiblement** :

Dépenses	BP 2015	Projet CA 2015	2016*	Evol BP à BP	Evol BP/CA15
Chap.012 Charges de personnel	11 885	11 680	11 905	20	225
Chap.011 Charges à caractère général	5 237	4 788	5 207	-30	419
Chap.65 Autres charges de gestion courante	3 979	3 650	3 967	-12	317
Chap.66 Charges financières	940	899	925	-15	26
Chap.014 FPIC et divers	310	285	360	50	75
Chap.67 Charges exceptionnelles	412	347	406	-6	59
<b>DEPENSES RELLES FONCTIONNt</b>	<b>22 763</b>	<b>21 649</b>	<b>22 770</b>	<b>7</b>	<b>1121</b>

Les dépenses de fonctionnement – K€	2011	2012	2013	2014	Projet CA 2015	BP 2015	Hypothèses 2016	Evol 16/15	moy 11-15
Ch à caractère général	5 135	5 336	5 212	4 799	4 788	5 237	5 207	-0,6%	-1,7%
Ch de personnel	11 098	11 456	11 541	11 600	11 680	11 885	11 905	0,2%	1,3%
Contingent, particip, subv	3 452	3 601	3 655	3 833	3 935	4 289	4 327	0,9%	3,3%
Sous-total ch de gestion courante	19 685	20 393	20 408	20 231	20 403	21 411	21 439	0,1%	0,9%
	0,8%	3,6%	0,1%	-0,9%	0,8%		0,1%		
Ch financières	914	883	994	957	899	940	925	-1,6%	-0,4%
Ch exceptionnelles sf revert SIARA	1 340	626	450	465	347	412	406	-1,3%	-28,7%
DRF – Dépenses réelles de fonctionnement	21 939	21 902	21 852	21 653	21 648	22 763	22 770	0,0%	-0,3%
	3,2%	-0,2%	-0,2%	-0,9%	0,0%		0,0%		

### 2.3. Notre niveau prévisionnel d'épargne :

Au final, notre fonctionnement 2016 devrait être arbitré pour garantir un **effort d'épargne brute d'au moins 3,4 millions d'euros au budget primitif**, soit **14 % de nos produits de gestion courante, des niveaux comparables à 2015** :

- 24,8 millions d'euros de recettes courantes (contre 25,1 millions en 2015 – hors produits financiers et exceptionnels),
- 21,4 millions d'euros de charges de gestion courante (hors charges financières et exceptionnelles).

**Il s'agit là d'une démarche volontariste dans le contexte économique dégradé et contraint que nous avons décrit auparavant.** Nous nous distinguons ainsi du mouvement national de recul de -16 % de l'épargne des communes depuis 2013 (source AMF) :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

	14/13 %	2014(e) Mds€	15/14* %	2015(e)** Mds€
<b>RECETTES COURANTES (1)</b>	<b>+ 1,7</b>	<b>35,3</b>	<b>+ 1,3</b>	<b>36,7</b>
hors reversements fiscaux	+ 0,6	25,4	+ 1,2	26,7
Recettes fiscales	+ 3,9	22,4	+ 4,3	24,3
Dotations de l'État	- 1,9	8,6	- 7,4	8,4
Autres recettes	- 1,7	4,2	+ 3,7	4,1
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>+ 4,1</b>	<b>30,7</b>	<b>+ 2,1</b>	<b>32,3</b>
hors reversements fiscaux	+ 3,8	20,8	+ 2,4	22,2
Dépenses de personnel	+ 7,2	7,2	+ 4,2	7,7
Intérêts de la dette	+ 0,0	0,7	- 1,9	0,7
Autres dépenses	+ 3,3	22,8	+ 1,6	23,9
<b>ÉPARGNE BRUTE (3) = (1) - (2)</b>	<b>- 11,9</b>	<b>4,6</b>	<b>- 3,8</b>	<b>4,4</b>

Cet effort d'épargne sera en partie affecté au financement de nos charges financières (925 mille euros) et de nos subventions exceptionnelles (320 mille euros).

**Au stade du budget primitif 2016**, et compte-tenu de l'absence de résultats antérieurs et de la nécessité d'inscrire toutes les dépenses probables de l'année mais d'attendre d'être certains de certaines de nos recettes avant de les budgéter, la **capacité d'autofinancement de la commune au profit de l'investissement devrait s'élever à environ 2,2 millions d'euros**, dont 1 million de dotations aux amortissements.

### 2.4. Nos grands projets d'équipement :

Nous projetons pour 2016 un **effort d'investissement d'au moins 5,5 millions d'euros**, sachant que ce montant sera ajusté au regard des marges de manœuvre réelles de la commune en cours d'exercice (épargne complémentaire, subventions, cessions patrimoniales,...), dont :

- 1,3 million d'euros d'autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) en cours,
- 1,0 million d'euros d' « entretien » du patrimoine.

**Nous cherchons toujours prioritairement à dynamiser notre tissu économique, développer l'attractivité touristique de notre bassin en profitant de ses nombreux atouts, pour garantir et améliorer l'emploi local.**

Cet équipement sera budgété au fur et à mesure que nous dégagerons des marges de manœuvre budgétaire, notamment grâce aux subventions de nos partenaires, et il devrait **au stade du budget primitif avoisiner les 4 millions d'euros**, comme en 2015.

#### 2.4.1. Les opérations pluriannuelles en cours (AP/CP) :

Les opérations en cours gérées budgétairement sous forme d'autorisations de programme (AP) seront conduites à leur terme, avec une enveloppe de crédits de paiement (CP) 2016 de **1,272 million d'euros dès le budget primitif du budget principal** :

N°	Objet	Montant AP fin 2015	Révision BP2016	Montant AP 2016	CP2015 révisé	CP2016 actuels	Révision BP2016	CP2016 révisé	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020
2011-01	Bât La Poste, tr 3-4-5	1 149 530		1 149 530	532 722	277 320		277 320				
2012-01	Maison des associations <i>Restaur objets église Conflans,</i>	1 355 000		1 355 000	333 367			0				
2015-01	<i>clocher et escalier</i>	125 800	275 380	401 180	41 000	44 000	206 000	250 000	41 000	44 000	40 800	
2015-04	Vidéo-protection	915 732		915 732	400 000	380 000		380 000	135 732			
2015-05	Aire de jeu QPV	90 000		90 000	10 000	80 000		80 000				
2015-06	Bâtiment serv. Techniques	241 000		241 000	11 000	230 000		230 000				
2015-07	Agenda d'accessibilité programmée	1 656 168		1 656 168	0	55 000		55 000	456 254	482 194	306 786	300 934
	<b>TOTAL AP ville TTC</b>	<b>5 533 230</b>	<b>275 380</b>	<b>5 808 610</b>	<b>1 328 089</b>	<b>1 066 320</b>	<b>206 000</b>	<b>1 272 320</b>	<b>632 986</b>	<b>526 194</b>	<b>347 586</b>	<b>300 934</b>

- AP 2011-01 - **la mise en accessibilité, l'aménagement des issues de secours et**

**l'isolation extérieure de la Poste**, vont démarrer et devraient s'achever sur l'exercice. Nous espérons bénéficier d'une subvention du FIPHFP au titre de l'accessibilité pour nos agents, qui s'ajouterait aux 70 mille euros de DETR encaissée en 2015,

- AP 2012-01 - **l'aménagement du 3ème étage de la Maison des associations** : nous attendrons le paiement du décompte général définitif des travaux pour clôturer cette AP/CP,
- AP 2015-01 - l'opération de **restauration des objets de l'église de Conflans** pourra être **étendue à la rénovation du clocher et de son escalier d'accès**, les financements externes étant de même nature, pour porter l'AP prévisionnellement à 401 mille euros,
- AP 2015-04 - la poursuite du **programme de vidéoprotection** : cette opération n'a pas pu démarrer en 2015 comme nous l'avions prévu, du fait du report de son financement par l'État (47% attendus). Ce décalage a entraîné de facto pour nous l'impossibilité de démarrer l'opération<sup>25</sup>.  
L'État devrait examiner de nouveau notre dossier au début de cette année. Nous adapterons donc la programmation de cette AP/CP une fois connue la position définitive de l'État, étant rappelé qu'il s'agit toujours pour nous d'une opération prioritaire en terme de sécurisation,
- AP 2015-05 - **l'aire de jeux du quartier prioritaire** devrait être installée courant 2016, avec une subvention de 40 mille euros de la Région,
- AP 2015-06 - l'aménagement d'un **bâtiment pouvant accueillir l'ensemble des services techniques** est en cours d'études pour des travaux programmés en 2016,
- AP 2015-07 - la première tranche de **l'agenda d'accessibilité programmée** sera lancée en 2016 et concernera l'Hôtel de ville.

Les opérations suivantes sont quant à elles gérées dans le cadre de nos **budgets annexes** :

N°	Objet	Montant AP fin 2015	Révision BP2016	Montant AP 2016	CP2015 révisé	CP2016 actuels	Révision BP2016	CP2016 révisé	CP2017	CP2018
2015-02	Réseau de chaleur	17 505 000		17 505 000	101 000	10 679 000	-9 843 000	836 000	9 843 000	6 725 000
2015-03	Equipements sportifs CNSki	892 110		892 110	287 500	604 610		604 610		
2015-08	Salle de sport du CIS et mise aux normes électriques	521 000		521 000	21 000	250 000		250 000		
	<b>AP budgets annexes HT</b>	<b>18 918 110</b>		<b>18 918 110</b>	<b>409 500</b>	<b>11 533 610</b>	<b>-9 843 000</b>	<b>1 690 610</b>	<b>9 843 000</b>	<b>6 725 000</b>

- AP 2015-02 – le futur **réseau de chaleur urbain et sa chaufferie bois / gaz** est en phase finale de préfiguration. Sa programmation initiale doit être revisitée en raison des nécessités administratives de gestion de cet important projet (déclaration d'utilité publique, liens avec le plan local d'urbanisme,...).

Les crédits de paiement 2016, qui s'élevaient ainsi à 10,679 millions d'euros en 2016, dans la première version du projet, devraient être ramenés à environ 1 million d'euros d'études et de démarrage des travaux.

L'ADEME nous subventionne ce projet de 17,505 millions d'euros à hauteur de 7,225 millions d'euros, soit pour 41 %. Nous recevrons une avance de 244 mille euros prochainement.

Pour le solde du financement, nous envisageons de solliciter prioritairement les prêts bonifiés dédiés à ces projets de la CDC, qui pourraient couvrir jusqu'à 50 % du restant à charge de la commune,

- AP 2015-03 – les **équipements sportifs du Centre national de ski** sont en cours de réalisation par la commune, avec une livraison du bâtiment attendue courant avril comme sus-indiqué (cf. supra § 2.2.3.),
- AP 2015-08 – l'opération d'**aménagement d'une salle de sport pour le CIS pourra être étendue à la mise aux normes sécurité incendie du bâtiment**, sans modification de son montant (cf. supra § 2.2.3.).

<sup>25</sup> L'État ne nous autorise pas à lancer une opération dont le subventionnement n'est pas arrêté par lui.

### 2.4.2. Les nouvelles opérations pluriannuelles envisagées (AP/CP) :

Parmi les autres projets d'équipement prioritaires pour 2016 figurent des opérations qui auront vocation à être gérées sous forme d'AP/CP, pour optimiser leur programmation financière et la mobilisation de notre capacité d'épargne, à savoir :

- **l'aménagement urbain de Conflans** (réseaux secs et humides, rénovation des fontaines,...), et notamment de sa Grande Place, dont l'évaluation globale est en cours de finalisation (budget global d'environ 2,5 millions d'euros),
- **la réhabilitation de l'esplanade de l'Hôtel de Ville et de la couverture de la Place de l'Europe** qui lui est adjacente, pour un budget global à finaliser (200 mille euros sur 2016),
- **la gestion des eaux du Nant Pottier** (bassin de rétention et réduction de son débit), pour un coût global évalué à ce stade à 1,5 million d'euros. Cette opération pourrait être conduite en lien avec le SISARC,
- **la géodétection réglementaire des réseaux « sensibles »** (limités à l'éclairage public pour Albertville), à programmer sur 3 ans pour environ 300 mille euros.

L'ouverture des AP/CP correspondant à ces projets se fera au fur et à mesure de leur avancée, et compte-tenu notamment des partenariats financiers que nous pourrions établir (fonds de soutien à l'investissement local, subventions de la Région et du Département, prêts bonifiés de la CDC, voire fonds européens,...).

### 2.4.3. Les autres opérations à gérer sur des crédits d'équipement 2016 classiques :

En sus de ces AP/CP, d'autres équipements sont d'ores et déjà prioritaires pour 2016, à savoir :

- les **études pré-opérationnelles** qui devraient être répertoriées par le **protocole de préfiguration de l'ANRU** à intervenir d'ici avril. D'un montant estimé à ce stade à 374 mille euros (dont environ 50 % pourrait être à la charge du territoire, soit 177 mille euros), elles porteront sur les thématiques suivantes pour la commune :
  - programmation urbaine et schéma de déplacements multimodaux,
  - analyse économique et commerciale du territoire,
  - programmation physico-financière d'une **Maison de l'enfance et de la santé** (opération qui au-delà des crédits ANRU bénéficierait de subventions de l'Agence régionale de santé et de la CAF),
  - pilotage du programme ANRU,
- d'autres **études d'aménagement urbain** seront lancées pour le **traitement des entrées Nord et Sud de ville**. Ce projet s'articulera naturellement avec celui de la libération et de la rénovation de l'ancien site de SAMSE, tel qu'évoqué ci-après,
- la deuxième tranche annuelle de notre **plan de réhabilitation de nos écoles**, avec une attention particulière portée cette année aux trois écoles suivantes :
  - **Raymond Noël** : rénovation du système de sécurité incendie, voire des planchers (étude du besoin en cours),
  - **Val des Roses** : étude en vue de sa rénovation (inscrite au contrat de ville), pour des travaux prévus d'ici 2017,
  - **Champ de Mars** : rénovation de sa toiture (étude du besoin en cours),
- **l'aménagement des bâtiments acquis auprès de la SAMSE** pour y héberger des équipements sportifs (boulodromes, tennis couverts, locaux de stockage pour divers clubs sportifs et notre centre technique municipal), dont l'étude préalable interne est en cours pour des travaux qui pourraient démarrer dès 2016,
- notre participation active au **territoire à énergie positive (TEPOS)**, dans le cadre de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 de transition énergétique, avec pour la commune cette année :

- l'installation de **7 bornes de recharge pour les véhicules électriques** (3 à financer par la commune et 4 par la société Bolloré – reconnue d'utilité publique).  
Ce projet de 80 bornes universelles en Savoie est piloté par le Syndicat départemental d'électricité de la Savoie (SDES) et financé par l'ADEME. Albertville fait partie des 15 collectivités mandantes (10 communes et 5 groupements).  
Ce projet partagé « IRVE Savoie », est lauréat des « investissements d'avenir ». Il nous permettra de faire partie des territoires pionniers en la matière, confortera l'image dynamique de notre ville et nous offrira un atout non négligeable pour l'attractivité économique et touristique de notre territoire,
- le **renouvellement d'une partie de notre parc automobile avec des véhicules électriques**, qui est à l'étude par nos services, tant sur le plan de la faisabilité technique que sur celui de son mode de portage financier,
- **la rénovation de la salle du val des Roses**, inscrite au contrat de ville, dont l'étude préalable interne est en cours pour des travaux prévus d'ici 2017.

Je vous rappelle que nous avons par ailleurs lancé la procédure de création d'une zone d'aménagement concertée (**ZAC**) du **Parc olympique**, qui devrait être concédée. Elle accueillera des activités économiques liées au sport et à la montagne, en lien avec la Halle olympique rénovée et agrandie et le futur Centre national de ski.

Les travaux d'aménagement de la **promenade Edouard Herriot** et sa jonction avec le château Manuel de Locatel démarreront prochainement, sur des crédits reportés du budget 2015.

Je vous rappelle également qu'un **nouveau funérarium**, porté par le secteur privé, modernisé et plus adapté aux besoins de la population, verra le jour cette année, avec le soutien de la commune. Nous maintiendrons également un **effort annuel d'entretien du patrimoine existant** (bâtiments, réseaux, matériels, véhicules,...), **d'environ 1 million d'euros** (pouvant être budgétés par tranches au fur et à mesure de nos besoins, de la finalisation des projets et de l'émergence de nouvelles marges de manœuvre financières).

Il s'agit autant de garantir un état de santé satisfaisant de nos équipements actuels, que de réduire progressivement les frais de fonctionnement qu'ils induisent, notamment en fluides.

#### 2.4.4. Les fonds de concours versés aux tiers :

A cet effort d'équipement propre de la ville s'ajoute l'aide à l'investissement des tiers sur le territoire communal, sous forme de **subventions d'équipement versées, qui devrait avoisiner les 200 mille euros** en 2016 :

- **plan qualité routière départemental** : 130 mille euros,
- **aides à l'amélioration de l'habitat et aux économies d'énergies** : 50 à 70 mille euros, qui pourront être étalées dans le temps sur le plan budgétaire, au vu du nombre de dossiers éligibles, pour ne pas geler inutilement des crédits dès le budget primitif,
- participation pour 50 % aux travaux de **réhabilitation de plate-formes de conteneurs de déchet pour les logements sociaux** : 19 mille euros pour les résidences du Champ de Mars et des Tilleuls de Val Savoie Habitat en 2016, tels qu'évoqués par ailleurs ce jour.

#### 2.5. Les sources de financement du programme d'équipement hors l'emprunt :

**Cet effort d'équipement sera financé principalement par notre autofinancement : 2,2 millions d'euros au stade du budget primitif** (amortissements compris pour 1 millions d'euros).

Les autres recettes d'investissement proviendront (1,1 millions d'euros à ce stade) :

- du fonds de compensation de la TVA (**FCTVA**) pour **485 mille euros**, qui correspond pour notre commune à la compensation partielle (15,761%) de la TVA acquittée sur nos dépenses d'investissement éligibles 2014,
- de la **taxe d'aménagement** évaluée à **250 mille euros** (264 mille euros encaissés en 2015),
- de **subventions d'investissement**, qui correspondront à minima au produit des **amendes de police (154 mille euros** attendus = produit perçu en 2015) et à la participation de la **Région à l'aménagement d'une aire de jeux dans le quartier prioritaire (40 mille euros)**.  
Elles seront complétées par les subventions attendues de nos partenaires, notamment à l'ANRU, au fur et à mesure de leur notification.  
Comme sus-évoqué(cf. § 1,2,3), nous étudierons les possibilités de subvention de certains de nos projets évoquées par le nouveau fonds de soutien à l'investissement local.
- des **cessions foncières**, dont certaines sont déjà en cours de négociation et devraient être rapidement concrétisées.  
Leurs produits ne seront pas budgétés avant d'être certains et devraient eux aussi nous donner une marge de manœuvre complémentaire en cours d'année.  
Nous pourrions inscrire dès le budget primitif les **84 mille euros** de la cession de 1 689 m<sup>2</sup> chemin du Pont Albertin à la SCI Décision, qui a fait l'objet d'un acte authentique,
- diverses recettes, notamment de remboursement de frais financiers par notre budget annexe des locations professionnelles à TVA, pour environ 100 mille euros.

L'équilibre de la section d'investissement sera naturellement assuré, pour solde, par recours à l'emprunt.

#### FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

	14/13 %	2014(e) Mds€	15/14* %	2015(e)** Mds€
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 7,3</b>	<b>9,0</b>	<b>- 6,8</b>	<b>8,5</b>
financées par				
Autofinancement (4) = (3) - (5)	- 10,3	5,1	- 14,0	4,4
Recettes d'investissement hors emprunt	+ 6,4	3,5	+ 0,4	3,4
Flux net de dette (emprunts - remboursements)	-	+ 0,5	-	+ 0,7
Emprunts nouveaux (hors opérations financières)	- 10,8	2,3	+ 5,2	2,6
Remboursements (hors opérations financières)	+ 4,8	1,8	+ 2,1	1,9
Variation du fonds de roulement (5)	-	- 0,5	-	- 0,0
<b>ENCOURS DE DETTE au 31 décembre</b>	<b>+ 2,1</b>	<b>22,6</b>	<b>+ 2,4</b>	<b>23,7</b>

Budgets principaux

(e): estimations

Source : Etude sur les finances des communes et des intercommunalités 2015 AMF et Banque Postale

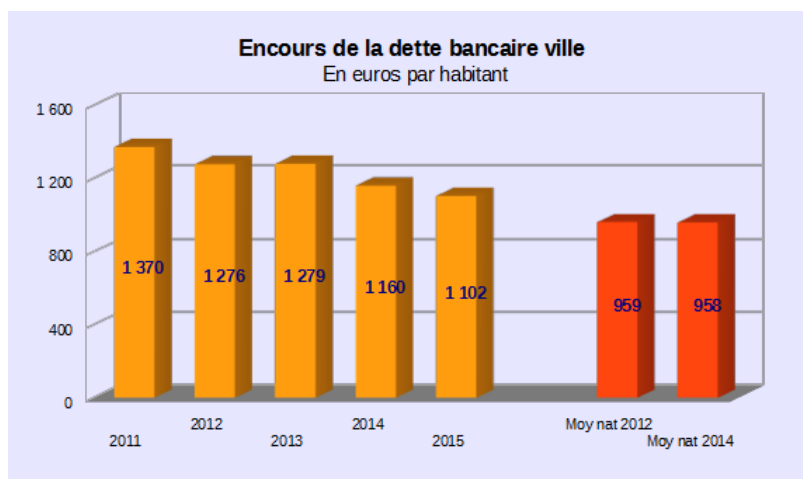
## **2.6. Nous poursuivrons le désendettement de la commune à l'échelle du mandat :**

### **2.6.1. La dette propre :**

**L'investissement se fera sans pour autant obérer l'avenir** puisque nous avons, je vous le rappelle, pour **objectif de désendetter la commune d'environ 4 millions d'euros sur le mandat.**

Même s'il diminue régulièrement depuis 2014, notre **niveau d'endettement** auprès des banques (**1 102 euros/habitant** en 2015) reste supérieur à la moyenne observée dans les autres communes de notre strate démographique (958 euros/hab en 2014), et nous souhaitons continuer à nous rapprocher progressivement de ce ratio :





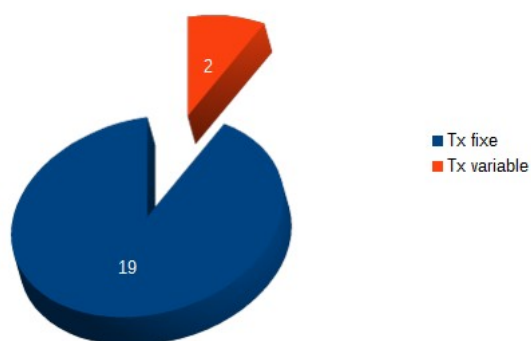
Pour autant, il n'est pas question de casser le rythme de notre investissement en se focalisant sur ce seul indicateur de notre situation financière.

**Il apparaît donc inutile de faire peser sur nos services publics un effort d'épargne immédiat et exclusif pour des investissements de long terme, en limitant trop strictement le recours à l'emprunt.**

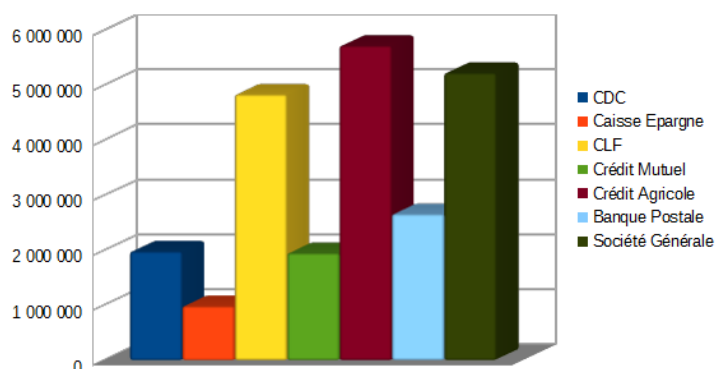
Nos autres ratios financiers sont globalement satisfaisants. Nous avons par ailleurs trouvé cette année des partenaires bancaires en nombre pour nous accompagner dans la réalisation de nos projets. Les taux des emprunts, y compris à taux fixes pour des durées longues, sont historiquement bas.

Notre **structure d'endettement est saine** puisque nous n'avons aucun emprunt à risque et que notre encours est réparti entre les prêteurs classiques du secteur public local :

Répartition des types de prêt au 31/12/2015



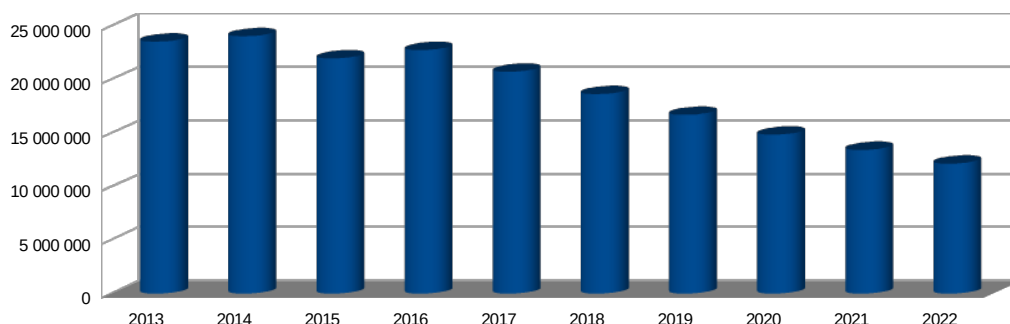
Répartition de la dette par prêteur



Notre **encours de la dette s'élève fin 2015 à 22,7 millions d'euros sur le budget principal** (dont 569 mille euros pour les locaux professionnels à TVA), sachant qu'à cette date nous avons remboursé nos précédents tirages sur nos contrats de crédit-revolving long terme (CLTR) :

### Evolution de l'encours de la dette au 1er janvier (hors CLTR)

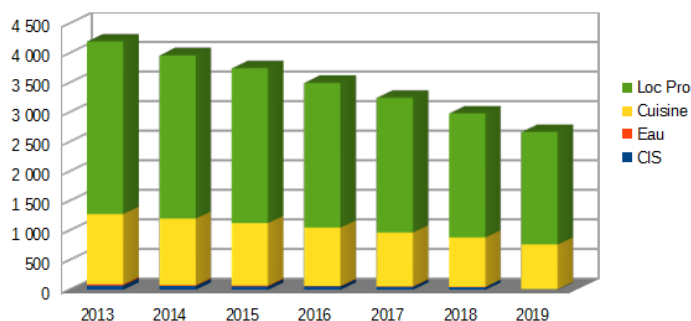
de 2013 à 2022



L'encours de la **dette bancaire au titre des budgets annexes** s'élève par ailleurs à **3,7 millions d'euros** :

### Evolution de l'encours de la dette des budgets annexes

en K€

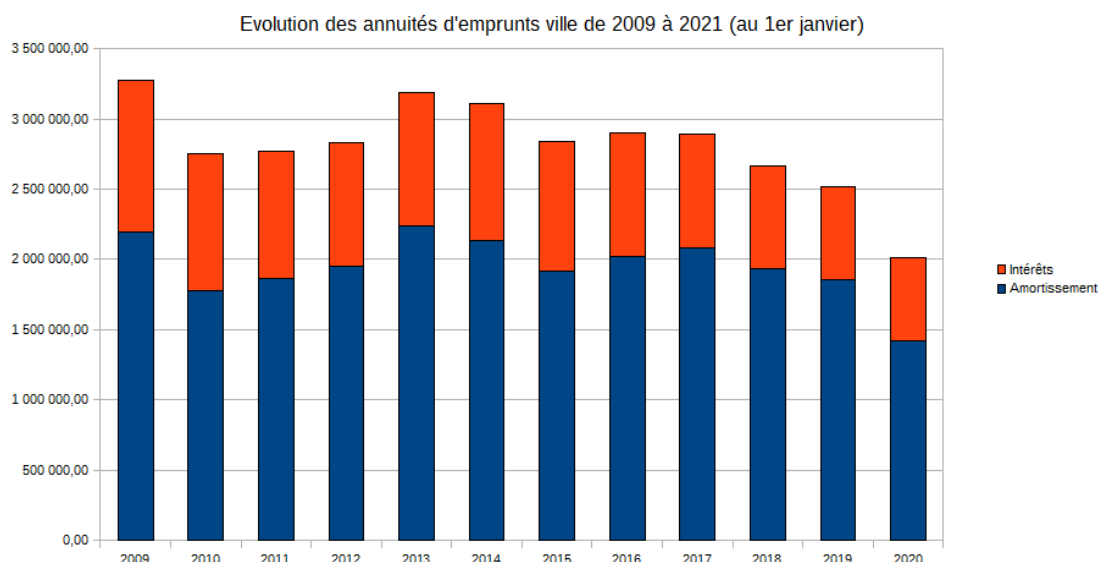


En 2016, il nous faudra tenir compte d'une **dette non bancaire supplémentaire de 3,8 millions d'euros** au titre du **Centre national de ski**, correspondant à l'investissement qu'il nous faudra rembourser au constructeur (bail emphytéotique administratif - BEA) sous forme de loyers pendant 25 ans (cf. supra § 2.2.3). Cette dette apparaîtra sur un compte 1675 au bilan du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA.

Je vous rappelle par ailleurs qu'**en 2015** nous enregistrons une **dette fournisseur de 1,900 million d'euros**, correspondant à l'**achat du local SAMSE**, pour lequel nous avons un différé de paiement de 8 mois (soit un paiement au plus tard le 3 avril 2016). Cet engagement (en recette du chapitre 16) est **financé par les crédits 2015** (1,900 million d'euros provisionnés au chapitre 16 en dépense) et ne pèsera donc pas directement sur l'équilibre du budget 2016.

Le **remboursement en capital des emprunts** souscrits à ce jour par le budget principal s'élève à environ **2,023 millions d'euros** en 2016. Il convient de lui ajouter une provision budgétaire pour les emprunts à souscrire en cours d'année, que nous avons estimée à 50 mille euros.

Nous n'avons pas de désendettement minimal à opérer contractuellement cette année sur nos emprunts de crédit-revolving (CLTR) puisqu'ils ne sont pas mobilisés à fin 2015.



Le recours à l'emprunt long terme en 2016 est donc prévu à ce stade à hauteur de **1,5 million d'euros**, soit un désendettement net de **500 mille euros**, sachant que nous avons déjà réduit la dette bancaire de la commune de **3,3 millions d'euros** (y compris les CLTR) depuis fin 2013, et la dette totale de **3,0 millions d'euros** (compte-tenu des dettes non bancaires) :

	Encours 31/12/2013	Encours 31/12/2014		Encours 31/12/2015	Variation depuis 2013
		hors report	yc report		
Emprunts long terme	24 061 796	21 962 017	23 162 017	22 741 148	-1 320 648
CLTR	1 957 000	1 514 000	1 514 000	0	-1 957 000
<b>TOTAL banques</b>	<b>26 018 796</b>	<b>23 476 017</b>	<b>24 676 017</b>	<b>22 741 148</b>	<b>-3 277 648</b>
Dettes fournisseurs	1 660 000			1 900 000	240 000
<b>TOTAL dettes</b>	<b>27 678 796</b>	<b>23 476 017</b>	<b>24 676 017</b>	<b>24 641 148</b>	<b>-3 037 648</b>

Dans un premier temps, le **budget primitif** devrait être équilibré avec un **recours prévisionnel à l'emprunt de 3,1 millions d'euros**, comme en 2015.

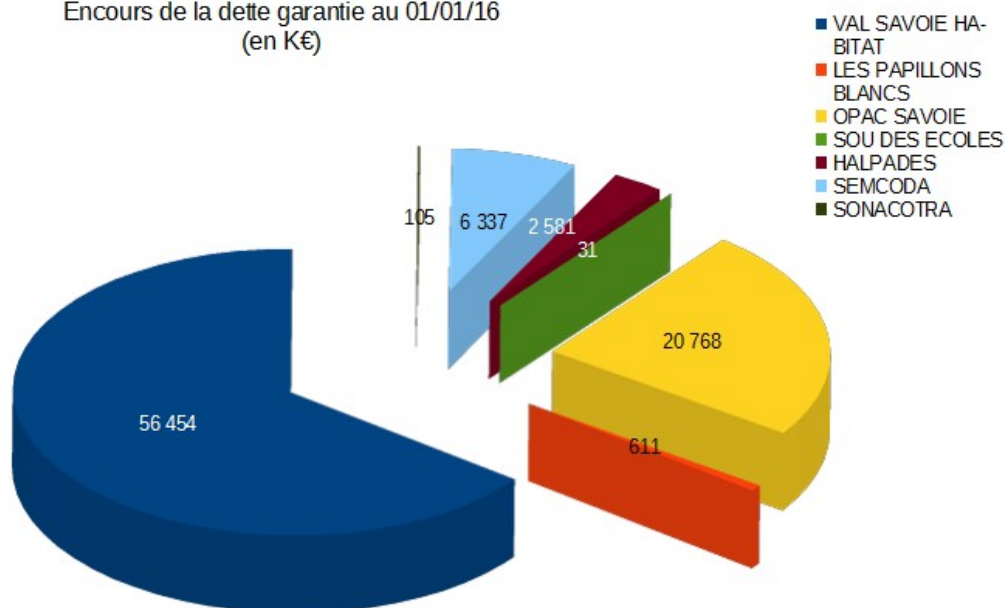
Le **contrat CLTR** toujours en vigueur en 2016, nous permet de mobiliser librement jusqu'à **787 mille euros** pour couvrir ce besoin de financement.

### 2.6.2. La dette garantie :

Par ailleurs, la ville **garantit** à ce jour un encours de **86,9 millions d'euros d'emprunts** pour divers opérateurs, qui interviennent essentiellement dans le domaine du logement social :

VAL SAVOIE HABITAT	56 454
LES PAPILLONS BLANCS	611
OPAC SAVOIE	20 768
SOU DES ECOLES	31
HALPADES	2 581
SEMCODA	6 337
SONACOTRA	105
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>86 885,92</b>

Encours de la dette garantie au 01/01/16  
(en K€)



Telles sont les principales lignes directrices qui guideront notre action et le projet de budget primitif qui sera présenté au conseil municipal de mars 2016.

Le débat d'orientation budgétaire 2016 est à présent ouvert.

Suit un large débat.  
Conformément à la réglementation, le débat est clos sans vote.

-----  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Le registre est signé par les membres présents,  
pour extrait conforme,  
Le Maire,

Délibération rendue exécutoire après Envoi en Préfecture le .....
Publication ou notification le .....

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*

## ANNEXE

### Effectifs

Emplois	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2013 A-B-C
Emplois fonctionnels	2			2
Emplois	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2014 A-B-C
Emplois fonctionnels				
Emplois	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2015 A-B-C
Emplois fonctionnels	1			1

Emplois	Variation des effectifs 2014/2013 A-B-C	Variation des effectifs 2015/2014 A-B-C	Variation des effectifs Prévisionnel 2016/2015 A-B-C
Emplois fonctionnels	-2	+1	0

Emplois	Total Effectifs 31/12/2013
Collaborateurs de Cabinet	2

Emplois	Total Effectifs 31/12/2014
Collaborateurs de Cabinet	0

Emplois	Total Effectifs 31/12/2015
Collaborateurs de Cabinet	0

Emplois	Variation des effectifs 2014/2013 A-B-C	Variation des effectifs 2015/2014 A-B-C	Variation des effectifs Prévisionnel 2016/2015 A-B-C
Collaborateurs de Cabinet	-2	0	0

Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2013 A-B-C
Administrative	10	13	55	78

Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2014 A-B-C
Administrative	10	12	53	75
Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2015 A-B-C
Administrative	11	12	52	75

Filière	Variation des effectifs 2014/2013 A-B-C	Variation des effectifs 2015/2014 A-B-C	Variation des effectifs Prévisionnel 2016/2015 A-B-C
Administrative Cat. A	0	+1	0
Administrative Cat. B	-1	0	0
Administrative Cat. C	-2	-1	0
Total A-B-C (sauf emplois fonctionnels et collaborateurs de Cabinet)	-3	0	0

Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2013 A-B-C
Technique	3	12	140	155
Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2014 A-B-C
Technique	3	9	132	144
Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2015 A-B-C
Technique	1	12	133	146

Filière	Variation des effectifs 2014/2013 A-B-C	Variation des effectifs 2015/2014 A-B-C	Variation des effectifs Prévisionnel 2016/2015 A-B-C
Technique Cat. A	0	-2	0
Technique Cat. B	-3	+3	0
Technique Cat. C	-8	+1	0
Total A-B-C (sauf	-11	+2	0

emplois fonctionnels et collaborateurs de Cabinet)			
--	--	--	--

Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2013 A-B-C
Médico-sociale			14	14
Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2014 A-B-C
Médico-sociale			13	13
Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2015 A-B-C
Médico-sociale			15	15

Filière	Variation des effectifs 2014/2013 A-B-C	Variation des effectifs 2015/2014 A-B-C	Variation des effectifs Prévisionnel 2016/2015 A-B-C
Médico-sociale Cat. A	0	0	0
Médico-sociale Cat. B	0	0	0
Médico-sociale Cat. C	-1	+2	0
Total A-B-C (sauf emplois fonctionnels et collaborateurs de Cabinet)	-1	+2	0

Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2013 A-B-C
Sportive		2		2
Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2014 A-B-C
Sportive		2		2
Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2015 A-B-C
Sportive		2		2

Filière	Variation des effectifs 2014/2013 A-B-C	Variation des effectifs 2015/2014 A-B-C	Variation des effectifs Prévisionnel 2016/2015 A-B-C
Sportive Cat. A	0	0	0
Sportive Cat. B	0	0	0
Sportive Cat. C	0	0	0
Total A-B-C (sauf emplois fonctionnels et collaborateurs de Cabinet)	0	0	0

Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2013 A-B-C
Culturelle	1		1	2
Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2014 A-B-C
Culturelle	1		1	2
Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2015 A-B-C
Culturelle	1		1	2

Filière	Variation des effectifs 2014/2013 A-B-C	Variation des effectifs 2015/2014 A-B-C	Variation des effectifs Prévisionnel 2016/2015 A-B-C
Culturelle Cat. A	0	0	0
Culturelle Cat. B	0	0	0
Culturelle Cat. C	0	0	0
Total A-B-C (sauf emplois fonctionnels et collaborateurs de Cabinet)	0	0	0

Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2013 A-B-C
Police			7	7
Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2014



				A-B-C
Police			7	7
Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2015 A-B-C
Police		1	9	10

Filière	Variation des effectifs 2014/2013 A-B-C	Variation des effectifs 2015/2014 A-B-C	Variation des effectifs Prévisionnel 2016/2015 A-B-C
Police Cat. A	0	0	0
Police Cat. B	0	+1	0
Police Cat. C	0	+2	+2
Total A-B-C (sauf emplois fonctionnels et collaborateurs de Cabinet)	0	+3	+2

Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2013 A-B-C
Animation		2	17	19
Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2014 A-B-C
Animation		3	16	19
Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total Effectifs 31/12/2015 A-B-C
Animation		3	14	17

Filière	Variation des effectifs 2014/2013 A-B-C	Variation des effectifs 2015/2014 A-B-C	Variation des effectifs Prévisionnel 2016/2015 A-B-C
Animation Cat. A	0	0	0
Animation Cat. B	+1	0	0
Animation Cat. C	-1	-2	0
Total A-B-C (sauf emplois fonctionnels et collaborateurs de Cabinet)	0	-2	0

Agents non titulaires (emplois pourvus 31/12/2013)	Catégorie	Filière	Effectifs	Indice brut
Adjoint technique	C	Technique	7	297
Adjoint administratif	C	Administrative	5	297
Adjoint d'animation	C	Animation	2	297
Technicien supérieur du bâtiment	B	Technique	1	325
Attaché Responsable du service financier	A	Administrative	1	787
Agent de service des écoles	C	Médico-sociale	4	297
ATSEM	C	Animation	5	297
Ingénieur (DUST)	A	Technique	1	935
Responsable du secteur communication	A	Administrative	1	588
Chargé de mission développement durable	A	Administrative	1	624
Technicien bureau d'études	B	Technique	1	325
Chargé de mission directeur Cab-Com	A	Administrative	1	705

Agents non titulaires (emplois pourvus 31/12/2014)	Catégorie	Filière	Effectifs	Indice brut
Adjoint technique	C	Technique	7	297
Adjoint administratif	C	Administrative	5	297
Adjoint d'animation	C	Animation	2	297
Technicien supérieur du bâtiment	B	Technique	1	325
Attaché Responsable du service financier	A	Administrative	1	787
Agent de service des écoles	C	Médico-sociale	4	297
ATSEM	C	Animation	5	297
Ingénieur (DUST)	A	Technique	1	935

Responsable du secteur communication	A	Administrative	1	588
Chargé de mission développement durable	A	Administrative	1	624
Technicien bureau d'études	B	Technique	1	325
Responsable du Centre Socioculturel	B	Administrative	1	675
Responsable du Bureau d'Etudes	A	Technique	1	675

Agents non titulaires (emplois pourvus 31/12/2015)	Catégorie	Filière	Effectifs	Indice brut
Adjoint technique	C	Technique	7	340
Adjoint administratif	C	Administrative	2	340
Adjoint d'animation	C	Animation	2	340
Agent de service des écoles	C	Médico-sociale	4	340
ATSEM	C	Animation	5	340
Responsable du secteur communication	B	Administrative	1	374
Responsable du Centre Socioculturel	B	Administrative	1	675
ASVP	C	Police Municipale	2	340
Responsable du Bureau d'Etudes	A	Technique	1	675